

Villers  
-le-  
Bouillet



# Programme Stratégique Transversal

**2019 - 2024**



Commune de Villers-le-Bouillet  
rue des Marronniers 16  
4530 Villers-le-Bouillet



# Programme Stratégique Transversal

2019-2024

**Document présenté pour prise d'acte au Conseil communal  
du 10 septembre 2019.**

**Editeur responsable**

Commune de Villers-le-Bouillet,  
représentée par son Collège communal  
Rue des Marronniers, 16  
4530 Villers-le-Bouillet

Date de publication : septembre 2019.

Ce document ne peut être reproduit et/ou diffusé par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur responsable.

## Table des matières

1. Un PST ? .....	9
1.1. Le PST, c'est quoi ? .....	9
1.2. Le PST, pour quoi faire ?.....	9
1.3. Le PST, un plan parmi les plans ?.....	9
1.4. De quoi le PST se compose-t-il ? .....	10
2. Une carte d'identité expresse de la Commune.....	11
3. Quels enjeux pour notre Commune ?.....	19
4. Déclaration de Politique Communale.....	33
4.1. Préambule .....	33
4.2. Gouvernance et citoyenneté.....	33
4.3. Environnement - Propreté.....	33
4.4. Sécurité.....	34
4.5. Energie renouvelable et climat .....	34
4.6. Sport et culture.....	34
4.7. Jeunesse et aînés.....	35
4.8. Travaux .....	35
4.9. Finances et budget .....	36
4.10. Economie, emploi et agriculture .....	36
4.11. Mobilité .....	36
4.12. Affaires sociales.....	37
4.13. Enseignement.....	37
4.14. Conclusions.....	37
5. Bilan interne 2013-2018.....	39
5.1. Du secrétariat communal à la gestion managériale de l'administration .....	39
5.2. Optimiser le fonctionnement interne pour favoriser un service public de qualité .....	39
5.3. Notre première richesse : les ressources humaines .....	42
5.4. Nos autres moyens... financiers, patrimoniaux et techniques .....	45

<b>6. PST - Volet Externe</b> .....	<b>49</b>
<b>Gouvernance – Citoyenneté – Services aux publics</b> .....	<b>51</b>
S.I.1. Etre une commune citoyenne .....	51
E.O.1. Soutenir différents organes consultatifs et citoyens, tels que le PCDR, le PCND, le conseil consultatif des aînés, la CCATM, etc. ....	51
E.O.2. Développer de nouveaux moyens d’actions pour favoriser l’information et la participation citoyenne .....	51
E.S.2 - Etre une commune accessible .....	53
E.O.3. Analyser et développer des moyens techniques et humains afin de renforcer l’accessibilité des services publics de proximité.....	53
<b>Environnement – Propreté publique</b> .....	<b>55</b>
E.S.3 - Etre une commune propre .....	55
E.O.4. Mettre en place une politique participative de propreté publique .....	55
E.O.5. Renforcer le rôle moteur de la Commune dans la lutte contre les incivilités et l’optimisation de l’entretien des bâtiments, espaces publics et espaces verts communaux .....	56
E.S.4 - Etre une commune offrant des espaces verts et un environnement de qualité .....	57
E.O.6. Etre le moteur d’une politique durable des espaces verts communaux et soutenir le développement de la biodiversité y compris au niveau des espaces privés.....	57
<b>Sécurité – Qualité de vie</b> .....	<b>58</b>
E.S.5 - Etre une commune où l’on peut vivre en toute sécurité .....	58
E.O.7. Utiliser les nouvelles technologies pour diminuer l’insécurité.....	58
E.O.8. Impliquer les citoyens dans les politiques de prévention et de sécurité à l’échelle locale	59
E.O.9. Renforcer la sécurité « incendie » des infrastructures publiques .....	59
E.S.6 - Etre une commune où la mobilité est sûre .....	60
E.O.10. Soutenir une politique réfléchie et programmée de sécurité routière en lien avec une mobilité durable. ....	60
<b>Energie – Climat – Territoire – Logement</b> .....	<b>63</b>
E.S.7 - Etre une commune où l’énergie est gérée durablement .....	63
E.O.11. Valoriser et soutenir l’énergie éolienne, la marque de fabrique villersoise ! .....	63
E.O.12. Etre une commune neutre en émissions de CO <sup>2</sup> .....	63
E.S.8 - Etre une commune qui se développe durablement.....	65
E.O.13. Concilier développement territorial et ruralité .....	65
E.O.14. Mutualiser et optimiser les équipements collectifs .....	67
E.O.15. Concilier développement territorial et développement commercial et urbanistique .....	67
E.S.9 - Etre une commune qui offre un logement à tous .....	68

E.O.16. Favoriser le logement pour tous dans un souci d’habitat durable et répondant aux nouvelles formes d’ « habiter ensemble » .....	68
E.S.10 - Etre une commune qui gère son patrimoine foncier .....	69
E.O.17. Optimiser le patrimoine foncier communal .....	69
<b>Sport - Culture – Vie associative .....</b>	<b>71</b>
E.S.11. - Etre une commune sportive, culturelle et soutenant la vie associative .....	71
E.O.18. - Valoriser et coordonner les infrastructures, les disciplines et les acteurs sportifs .....	71
E.O.19. - Mettre en place une politique culturelle communale en soutenant la création artistique locale .....	72
E.O.20. - Créer des lieux publics pour favoriser la vie associative et renforcer la cohésion sociale	73
<b>Petite-Enfance – Enfance - Jeunesse – Aînés – Action sociale .....</b>	<b>74</b>
E.S.12. – Etre une commune jeune .....	74
E.O.21. – Analyser et, le cas échéant, développer une politique d’accueil de la petite-enfance. ....	74
E.O.22. – Développer la politique « Jeunesse » en maintenant son offre pour les enfants mais en développant spécifiquement une offre pour les adolescents et jeunes adultes. ....	74
E.S.13. – Etre une commune « Seniors admis » .....	75
E.O.23. – Consulter les aînés pour les associer aux décisions, soutenir leurs associations. ....	75
E.O.24. – Développer des services pour maintenir nos aînés à domicile.....	76
E.S.14. – Etre une commune où chacun.e a sa chance .....	76
E.O.25 – Mettre en place une politique de cohésion sociale .....	76
E.O.26 – Mettre en place des synergies Commune/CPAS afin d’optimiser l’offre sociale .....	77
<b>Travaux publics – Egouttage - Patrimoine .....</b>	<b>78</b>
E.S.15. – Etre une commune où les voiries, l’égouttage et les espaces publics sont créés, gérés et entretenus durablement .....	78
E.O.27 – Mettre en place un programme relatif aux investissements communaux en matière de travaux publics dans un souci de gestion saine, programmée et durable .....	78
E.S.16. – Etre une commune qui gère son patrimoine immobilier communal sainement .....	79
E.O.28 – Assurer une gestion responsable du patrimoine religieux communal .....	79
E.O.29 – Valoriser le patrimoine communal afin de l’intégrer dans une politique de développement local. ....	80
<b>Finances – Fiscalité – Budget – Marchés publics .....</b>	<b>81</b>
E.S.17. – Etre une commune qui gère ses finances en « bon père de famille » dans une dynamique citoyenne .....	81
E.O.30 – Développer une recherche active d’apports financiers externes.....	81
E.O.31 – Impliquer le citoyen dans le processus décisionnel des finances publiques .....	81
E.S.18. – Etre une commune responsable dans sa politique d’achats .....	82

E.O.32 – Avoir une politique responsable d’achats publics .....	82
<b>Economie – Emploi - Agriculture .....</b>	<b>83</b>
E.S.19. – Etre une commune qui dynamise son économie et son emploi .....	83
E.O.33. – Par des lieux réels et virtuels, favoriser une dynamique créatrice d’économie et d’emploi. .....	83
E.S.20. – Etre une commune qui soutient une agriculture de proximité et de qualité.....	84
E.O.34 – Soutenir, par des lieux réels et virtuels, une agriculture de qualité et de proximité. ....	84
<b>Mobilité.....</b>	<b>86</b>
E.S.21. – Etre une commune qui développe une mobilité durable pour tous.....	86
E.O.35. – Améliorer la mobilité inter- et intra-communale .....	86
E.O.36. – Favoriser la mobilité douce.....	87
<b>Enseignement .....</b>	<b>90</b>
E.S.22. – Etre une commune qui mise sur un enseignement de qualité.....	90
E.O.37. – Soutenir l’enseignement communal.....	90
E.S.38. – Renforcer le lien entre les différents réseaux d’enseignement .....	91
<b>7. PST - Volet Interne .....</b>	<b>93</b>
I.S.1. Etre une administration moderne et dynamique au service de tous les publics en visant l’intérêt général.....	95
I.O.1. Etre une administration engagée dans l’ère numérique .....	95
I.O.2. Etre une administration accessible à tous les publics .....	96
I.S.2. Etre une administration responsable de ses ressources dans le respect de ses valeurs .....	98
I.O.3. - Etre une administration fière de ses valeurs.....	98
I.O.4. Etre une administration responsable de ses ressources humaines comme premières richesses de son action et de son développement.....	100
I.O.5 - Etre une administration responsable de ses ressources financières, techniques et matérielles dans le respect de son engagement sociétal et environnemental .....	102



# 1. Un PST ?

Source : d'après, [http://pouvoirslocaux.wallonie.be/pst/pst\\_en\\_questions.html](http://pouvoirslocaux.wallonie.be/pst/pst_en_questions.html)

## 1.1. Le PST, c'est quoi ?

Le Programme Stratégique Transversal (ci-après appelé « PST ») est une démarche de gouvernance locale qui vise à planifier les politiques locales en y incluant un processus d'évaluation.

Il a été fixé dans la réglementation par le décret du 19 juillet 2018 qui l'a fait entrer dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD). Il est fixé, au lendemain, des élections communales pour toute la période concernée, actuellement de 2019 à 2024. Il doit faire l'objet d'une évaluation à mi-mandat et en fin de mandature.

Le PST permet donc de mener une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés par des projets/actions. La stratégie s'accompagne d'une planification des objectifs et/ou des actions. Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permettra de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et, le cas échéant de rectifier le tir.

## 1.2. Le PST, pour quoi faire ?

Le PST poursuit les objectifs suivants :

- Sur base d'un état des lieux, esquisser les contours d'un véritable projet pour la commune et en dégager les actions prioritaires.
- Professionnaliser la gestion communale en adoptant une démarche stratégique (déclinée en axes stratégiques, objectifs opérationnels, puis projets/actions et moyens d'action).
- Impliquer les autorités communales dans une vision à moyen terme.
- Fédérer les différents plans et programmes existants pour leur donner une visibilité à travers le PST.
- Permettre une vue ainsi qu'une gestion transversale, décloisonnée, coordonnée, voire transcommunale des projets communaux.
- Planifier les ressources et prioriser les actions de façon réaliste.
- Elaborer une démarche qui implique les autorités et les agents communaux et les fédère autour d'un projet.
- Instaurer une meilleure communication avec la société civile et les citoyens

## 1.3. Le PST, un plan parmi les plans ?

Le PST est un programme transversal qui a pour but de fédérer tous les plans existants (plan communal de mobilité, plan d'ancrage du logement, PCDR, etc.) dans un document définissant la politique communale pour la législature, voire au-delà.

#### 1.4. De quoi le PST se compose-t-il ?

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe du PST qui concerne le développement des politiques communales.

Il prévoit des objectifs stratégiques (quelle vision pour la commune ?) qui se déclinent en objectifs opérationnels qui eux-mêmes se concrétisent en projets et actions. Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

## 2. Une carte d'identité expresse de la Commune

Source : *Programme Communal de Développement Rural (PCDR)*, Mars 2018, pp. 11-16.

LOCALISATION GÉNÉRALE ET DONNÉES ADMINISTRATIVES	
Nom de la commune	Villers-le-Bouillet
Province	Liège
Arrondissement administratif	Huy
Communes limitrophes	Amay Braives Faimés Verlaine Wanze
Superficie totale	32,71 km <sup>2</sup>
Villages	Villers-le-Bouillet Fize-Fontaine Warnant-Dreye Vaux-et-Borset Vieux-Waleffe
MILIEU PHYSIQUE, NATUREL ET HUMAIN	
Région agro-géographique	La commune est située à cheval sur la Hesbaye, au nord, et sur le rebord mosan, au sud.
Relief	Villers-le-Bouillet se situe à une altitude moyenne de 100 à 150m. On trouve le plateau hesbignon sur la partie nord de la commune et au sud, le versant mosan avec ses pentes plus fortes. L'altitude passe sur une courte distance de 200 m à 110 m dans le fond de la vallée du ruisseau de Bende.
Bassin hydrographique	La commune de Villers-le-Bouillet fait partie du bassin hydrographique de la Meuse aval. La partie nord fait partie du sous-bassin hydrographique de la Meuse tandis que la partie sud fait directement partie du sous-bassin de la Meuse.
Cours d'eau principaux	La commune est partagée entre le bassin versant de la Meuse au nord et à l'ouest, et le bassin du ruisseau de Bende au sud-est.
Occupation du sol	80,8% parcelles non bâties dont 91% sont affectées à l'agriculture, 12,9% de parcelles bâties.
SGIB	1 site : La Sablière « Haut Fays » au lieu-dit « Froide Pierre ».
Réserve naturelle	Aucune
Natura 2000	Un site Natura 2000 : la Vallée de la Meuse
Les principales actions en faveur de l'environnement	PCDN, Contrat Rivière, Fauchage tardif, Plan Maya.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE BÂTI**

Aménagement du territoire	Aire de coopération transfrontalière Euregio Meuse-Rhin dont l'objectif est de permettre aux personnes vivant dans la région et à ses visiteurs, sans considération de frontières, d'améliorer leur qualité de vie grâce à la communication, l'information et la coopération dans les cinq régions partenaires.
Plan de secteur	Le statut de commune rurale. 74% non urbanisable -25% urbanisable 68% zone agricole 3,5% zone d'activité économique 19,5% habitat
Outils	Schéma de développement communal CCATM
SAR	3
Remembrement	Trois remembrements sur tout le nord de la commune.
Monuments et sites classés	2 : Le tumulus de Vaux-et-Borset et le tumulus dit Tombe d'Oultremont.

**ÉNERGIE**

Electricité	Fourniture en électricité mais pas à 100% verte.
Énergie éolienne	9 éoliennes dont 1 citoyenne. 9 nouvelles en projet (2017).
Biométhanisation	Une petite unité dans une exploitation agricole.
Autres	1 chaudière pellets/grains dans le home Grandgagnage
Conseiller en énergie	non
Convention des maires/Pollec	non
31 communes au soleil	Panneaux photovoltaïques -centre sportif et école de Fize-Fontaine Analyse de la consommation des bâtiments publics.
Bâtiments publics	1 maison communale passive
Primes énergies	non
Services CPAS	Guidance énergie

**MOBILITÉ**

Plan	PICM en 2013
Axe autoroutier	E42 – Mons – Liège – 6,7 kms 51000 véhicules jour
Nombre de voiries régionales	2 : N684 et N64 – 11 kms Entre 6000 et 12000 véhicules
Accidents	26 accidents en 2015- pas d'évolution

	20% d'accidents mortels ou blessés graves.
	Impact de la E42 - accidentogène
Transports en commun	8 lignes de bus principalement en lien avec Huy et Waremme.
	Faible fréquence et plus particulièrement au nord de la commune.
Gare	Pas de gare mais proximité de celle de Huy.
Mobilité douce	PICVert
	Pas d'équipements spécifiques ni de démarche globale
Co-voiturage	Covoit'stop – décision d'adhésion en février 2017. 22 haltes programmées.
Services mobilité	Villébus- CPAS

### EMPLOI, TRAVAIL ET CHÔMAGE

Population en âge de travailler	66,6% de la population – 4305 personnes
Population active	48,3% de la population – 3.118 personnes dont 3760 sont occupées.
Taux d'activité	72,4% - contre 67,5% en Wallonie
Taux d'emploi	64,1% contre 57,2% en Wallonie
Taux de chômage	11,5% contre 15,4% en Wallonie
Salariés	37% de la population dont 64,7% dans le secteur privé mais seulement 8,7% sur le territoire de la commune.
Postes salariés	2350 postes. Chiffre multiplié par 3 au cours des 20 dernières années. 87% sont dans le secteur privé soit un potentiel de 1943 postes salariés. Secteur privé moteur de l'économie salariée.
Emploi indépendant	Des entreprises de plus grande taille que dans la microrégion. 616 indépendants. Un nombre en progression. Des emplois dans le commerce, les services et les professions libérales.
Taux intérieur d'emploi	68,5% contre 30% dans les communes voisines.
Demandeurs d'emploi	Diminution de 16% depuis 2010.
Revenu annuel médian	25.408 € en 2015 contre 22.302€ en Wallonie. Croissance de 36% en 15 ans.
Répartition des revenus	Augmentation des inégalités entre les revenus. Commune où la fracture se marque le plus.
Revenu d'intégration sociale	0.9% de la population – en diminution
ADL	Oui De nombreuses actions afin de soutenir l'emploi.

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs	555 entreprises sur le territoire communal.  Un secteur de la construction bien présent (97 entreprises), suivi par les commerces (95).
Secteur primaire	+/- 70 emplois – principalement des indépendants.
Orientations des productions agricoles	Culture – céréales pour le grain et cultures industrielles.  19 exploitations sur les 43 font aussi de l'élevage de bovins et/ou de porcs.
Nombre d'exploitations agricoles	43 exploitations – en diminution de 12,2% depuis 1992.  Taille en augmentation.  Part importante de grandes exploitations et de petites exploitations.  23% sont gérées par des personnes morales.
Surface agricole utilisée	2.767 HA, 85% du territoire.  Augmentation qui cesse et tendance à la diminution ces dernières années.
Prix des terres agricoles	Prix qui flambent : + 400% depuis les années 90.
BIO	Pas d'exploitation biologique
MAE	26% de taux de participation
Produits du terroir et circuits courts	Présence de producteurs et développement de dynamiques afin de soutenir les circuits courts.
Secteur secondaire	1039 emplois dans l'industrie et la construction.
Secteur tertiaire	1837 emplois
Commerces	Principalement à Villers-le-Bouillet.  Offre variée.  Intermarché qui se développe.
Parc d'activités économiques	A Villers-le-Bouillet  120 entreprises pour 1600 emplois.  2 bâtiments relais.

## DÉMOGRAPHIE

Nombre d'habitants (2017)	6530 personnes
Evolution de la population	+29% depuis 1991
Densité de la population (2017)	199,6 hab/km <sup>2</sup>
Répartition de la population	54% dans le village de Villers-le-Bouillet.
Indice de vieillissement	Population jeune.  Indice de vieillissement faible 80,29 contre 103,86 en Wallonie.
Âge moyen de la population	39,2 ans contre 41,1 en Wallonie.

Population étrangère	3% d'étrangers dont principalement des personnes de l'UE.
Taille des ménages	2,53 personnes Augmentation des personnes seules, des cohabitants avec enfants et des ménages monoparentaux.

### LOGEMENTS

Nombre de logements	2983 bâtiments pour 2649 logements.
Pourcentage de maisons 4 façades	46%
Taille des logements	68% plus de 104 m <sup>2</sup>
Ancienneté des logements	57% avant 1970.
Revenu cadastral moyen	999 €. Un des plus élevé de la microrégion.
Nombre de logements publics	5,5% -133 logements
Prix moyen de vente des maisons	180.236 € en 2016- multiplié par 6 depuis 1990.
Prix moyens des terrains à bâtir	37 €/m <sup>2</sup> (en 2014) multiplié par 5 depuis 1993.
Permis d'urbanisme	29 permis/an pour des nouvelles constructions. Augmentation des demandes pour les bâtiments à appartements.
Lotissements	Des projets dans presque tous les villages. Le village de Villers-le-Bouillet qui reste le plus dynamique en la matière.

### VIE SOCIALE

Accueil de la petite enfance	Taux de couverture de 30%. Offre d'accueil classique
Enfance et jeunesse	Des acteurs actifs : les Petites Bouilles, la Cure de plein Air, Service jeunesse, scouts et patro
Séniors	Des groupes d'ainés dans tous les villages. Conseil Consultatif (Communal) des Aînés. Home de 41 places mais qui risque d'être délocalisé.
Aide sociale	CAPS actif Resto villersois. Agence locale pour l'emploi : aides, titres services. : 60 emplois et 1.000.000 de chiffre d'affaires.
Poste	A Villers-le-Bouillet

**ENSEIGNEMENT**

Ecole primaire et maternelle	1 école communale avec 2 sections maternelles – deux localisations. 2 écoles du réseau libre.
Nombre d'élèves	+/-600 enfants dans les 3 écoles.
Ecoles secondaires	Huy, Waremme, Wanze
Formation	IFAPME à Villers-le-Bouillet

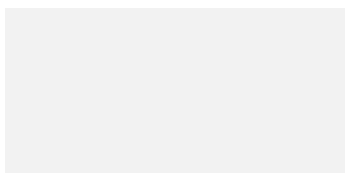
**LOISIRS, SPORTS ET CULTURE**

Festivités	Agenda très varié et chargé. Chaque année, le Viller's Day
Associations	Nombreuses associations dans tous les villages.
Infrastructures	Maisons de quartier dans chaque village
Culture	Pas de bibliothèque Comité culturel Villersois – collaboration avec le Centre Culturel Régional de Huy.
Sports	Hall omnisport Terrains de football Offre d'activités variées.
Tourisme	Service culture-tourisme Pas d'offres touristiques Peu d'hébergements touristiques reconnus. Offre de loisirs – 5 itinéraires de balades

**SERVICES COMMUNAUX**

Nombre d'employés communaux	57 agents (49 ETP)
Recettes / habitant	1.344,80 €
Dépense /habitant	1.283,92 €
Capacité d'emprunt	180 €/hab.
Taxes	Taux implicite de taxation de 8,3- en progression.
Outils de communication	Bulletin communal Site web Facebook Service communication récent mais déjà bien actif ;
Démarches participatives citoyennes	PCDR





PCDN

CCCA

CCATM



## 3. Quels enjeux pour notre Commune ?

La présente partie constitue le « diagnostic partagé » du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Villers-le-Bouillet. Il a semblé utile de le reprendre car il a été établi récemment (2018) et permet une identification claire des enjeux locaux utiles non seulement pour le PCDR mais également pour le PST.

### LA DIMENSION TERRITORIALE

	Atouts	Faiblesses
<b>Structure physique et paysagère</b>	Les deux formations paysagères : l'openfield de Hesbaye et le rebord mosan qui présentent une certaine variation dans le paysage.	Peu de végétation arborée en raison des pratiques agricoles historiques et actuelles.
	Plusieurs périmètres d'intérêt paysager...	... dont certains repris en zone d'habitat (Villers, Vaux-et-Borset). ... des périmètres à préserver du développement de l'habitat et de l'installation d'éoliennes.
	La commune ne présente pas, ou très peu, de risques naturels liés au sous-sol ou aux inondations...	... avec toutefois quelques zones à alea élevés. Présence de zones karstiques, minières et de marne.
	De nombreuses parcelles, dans et autour des villages, destinées à l'urbanisation : une disponibilité foncière pour 30 années (à taux d'implantation constant) ...	... mais un potentiel mal situé par rapport au maintien de la cohérence urbanistique ... la dispersion de l'habitat qui entraîne des couts importants pour la collectivité.
	Volonté de préserver les villages du Nord.	
	Développement des surfaces dédiées aux activités économiques.	... mais une zone d'activités qui marque visuellement l'entrée dans la commune.
<b>Aménagement du territoire</b>	Schéma de Développement Communal : volonté de densifier prioritairement le village de Villers (et d'activer prioritairement la ZACC à côté de l'Administration communale).	
	Bons outils de gestion, sans être trop contraignants.	Urbanisation récente en ruban.
	CCATM active	
		Des SAR dont un site (ancienne administration communale) qui, sans projet de réaffectation, risque de devenir un chancre au cœur de l'entité principale. ... des SAR non reconnus officiellement.
	Prise de conscience de la Commune d'un possible réaménagement du centre de Villers.	
	La ZACC attenante à l'Administration communale.	
	La possibilité de récupérer des espaces publics en cas de fusion des clubs de foot.	

<b>Patrimoine bâti</b>	Les villages de Hesbaye qui présentent une certaine homogénéité et une richesse patrimoniale : fermes quadrilatères, châteaux, moulins.	Du nouveau bâti (notamment pavillonnaire) en rupture avec le bâti traditionnel et les structures villageoises de Hesbaye. Des éléments bâtis ou d'infrastructures qui s'intègrent difficilement au paysage : autoroute, parc d'activité, éoliennes. La dispersion de l'habitat, historique et actuelle, sur le rebord mosan. Manque d'un espace central, place de village (particulièrement à Villers). Absence de lieux publics, de lieux de rencontre (Vieux-Waleffe, Vaux-et-Borset). Espaces publics dégradés (Warnant) et peu mis en valeur.
	Un taux de satisfaction des habitants de 62.66% par rapport à la qualité du bâti. <sup>1</sup>	Un patrimoine architectural qui n'est pas classé ou protégé.
	Des propriétaires publics et privés conscients de la valeur de leur patrimoine, et qui s'en sentent responsables.	
	Restauration et mise en valeur d'éléments du petit patrimoine populaire wallon (PPPW) : monuments, chapelles, fontaines...	
	Espace Agora (plaine de jeux/multisport) fort apprécié à Villers	Pas d'espace pour les jeunes (aménagé ou non).
		Manque de trottoirs et d'aménagements pour les piétons dans les villages et le long des voies d'accès.
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
L'élaboration de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) au niveau wallon	Diminution du financement régional des programmes d'épuration.	Risques liés aux activités industrielles du zoning sur la qualité des eaux.
La révision d'outils et de législations régionales (SDER, CODT) et la simplification de procédures et de législations...	La révision d'outils et de législations régionales (SDER, CODT) qui ne prennent pas suffisamment en compte les réalités des petites communes rurales.	
Les opportunités régionales au niveau des SAR.		
Attractivité de la région par sa proximité des grands pôles urbains et la présence des grands axes routiers.	L'urbanisation non contrôlée et les impacts sur la mobilité et les services tels que le ramassage des déchets, les transports en commun, ... Perte de l'identité des bâtiments en cas de réaménagement d'anciennes fermes.	
La possibilité d'envisager (ZACC) la poursuite de l'augmentation du parc immobilier et en corollaire de la population	Risque de perte de l'aspect « campagne » qui fait entre autres l'attrait de la commune en cas d'urbanisation non contrôlée.	
Des outils destinés à encourager la préservation du petit patrimoine : Qualité Village Wallonie, SOS patrimoine rural, FRW ...		

<sup>1</sup> Indices de satisfaction de la qualité de l'environnement Source des données : DGSIE et IWEPS- voit PCDR Partie 1 – p 57.

	Atouts	Faiblesses
<b>Patrimoine naturel</b>	Le site de la sablière, SGIB.	... mais seul site naturel d'intérêt sur le territoire communal.
	Un site Natura 2000	... mais une part très faible du territoire villersois concernée.
	Un PCDN actif et très apprécié des Villersois qui coordonne avec la commune des actions et des évènements en faveur de la nature.	Un réseau écologique de faible superficie et fragmenté.
	Un « poumon vert » en plein Villers (l'ancien charbonnage), utilisé par promeneurs et cavaliers...	... qui est un terrain privé.
		Risques environnementaux liés à l'agriculture (zone vulnérable aux nitrates) intensive.
	La participation de la Commune au Contrat de Rivière Meuse Aval et les travaux réalisés sur l'érosion des berges et le rejet des eaux usées...	... mais des actions peu visibles et peu connues.
	Une Commune qui mène des actions afin de soutenir la valorisation de son environnement naturel	
	Adhésion au plan Maya et au fauchage tardif...	... mais fauchage tardif remis en question
Beaux paysages et présence d'ouvertures paysagères.	Un indice de satisfaction des Villersois envers leurs espaces verts faible.	
<b>Environnement</b>	Le travail de la Commune dans le cadre du PASH. Des travaux d'égouttage.	... mais des odeurs d'égouts persistantes sur le territoire et des problèmes d'origine non identifiée à Fize.
	Des stations d'épuration en projet à Vaux-et-Borset et Warnant-Dreye...	... mais sur le très long terme.
	Le tri des déchets (containers à puce pour déchets ménagers et organiques) ...	... mais de nombreux dépôts sauvages et des lieux publics peu agréables (Zoning).
	Faible nombre de kg de déchets par habitants.	
	Collaboration avec la Commune de Braives pour le ramassage des produits de fauche qui est un réel plus au niveau de la propreté.	
		Taux de satisfaction sur l'environnement des habitants assez moyen et faible sur la qualité des espaces verts.
		Risque technologique dû à la proximité de la centrale de Tihange.
		Nuisances sonores dues au trafic autoroutier et aérien.
	Nuisances sonores dues au trafic routier des nationales (N64, N65, N684).	
	Opportunités	Menaces
	Les tendances enregistrées au niveau des exploitations agricoles à mettre en place des projets de production d'énergies durables notamment via la biométhanisation et le photovoltaïque.	Conflit entre le développement des énergies renouvelables (surtout grand éolien) et la préservation des paysages
	Les dynamiques transcommunales en matière de préservation et de valorisation de la Nature. La participation au GAL « Je suis Hesbignon.be » qui développe des projets en matière de valorisation de la nature et du cadre de vie.	
	Les opportunités européennes en matière valorisation des espaces naturels (ex : Life).	Instabilité du cadre politique national et régional dans le domaine de l'énergie.
	La qualité des paysages est un grand facteur d'identité et d'attractivité	Pression urbanistique sur ces paysages.

	Législation plus contraignante quant à l'utilisation des produits phyto.	La prolongation des législations autorisant ces produits. Difficulté d'entretenir sentiers et cimetières sans désherbants de synthèse.
	Projet d'intégration de la Commune (ou d'une partie de celle-ci) au Parc Naturel Burdinale Mehaigne.	Les impacts de l'évolution des consommations humaines et des techniques agricoles : déchets, pollutions.
	Création d'une fonction d'agent constatateur/ garde-champêtre/cantonnier.	
	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Energies</b>	La politique générale de la Commune depuis plusieurs années, en matière de réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables...	... mais remise en question des politiques en faveur de l'efficacité énergétique (primes, développement de l'éolien citoyen...)
	Le partenariat public-privé pour la réalisation (2009) d'une éolienne citoyenne.	
	La construction d'une nouvelle maison communale passive en béton chaux-chanvre qui accueille les services communaux, l'ADL, une antenne du CPAS, et l'antenne locale de Police.	
	Le développement du parc éolien. Des éoliennes bien présentes, mais bien acceptées par la population.	
	Projet pilote pour une petite unité de biométhanisation dans une exploitation agricole	... mais à ce jour, le seul projet malgré la présence de 43 exploitations agricoles sur le territoire communal.
	Un tuteur énergie au CPAS	Suppression de la fonction de conseiller énergie
	Placement de panneaux solaires sur les bâtiments publics grâce à l'action « 31 Communes au soleil »	
	Signature de la charte « Commune énerg'éthique » permettant de bénéficier de l'appui d'un conseiller en énergie...	... mais une suppression de la fonction de conseiller en énergie
		Abandon de l'adhésion à « la Convention des maires » visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable. Décision de ne pas répondre au nouveau plan POLLEC (Politique Locale Energie Climat)
		Un parc immobilier ancien probablement énergivore
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	Les initiatives européennes et régionales destinées à soutenir les politiques locales en faveur des énergies durables.	L'évolution du coût des énergies fossiles et l'impact sur les budgets des pouvoirs locaux et des citoyens.
	Projet d'arrêté wallon relatif à la performance des bâtiments publics.	Les aides régionales plutôt en diminution
		Défis énergétiques pour les bâtiments anciens assez nombreux dans la commune.
		Coûts de rénovation des bâtiments publics liés aux enjeux énergétiques.
	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Mobilité</b>	La position géographique de la commune et la traversée par l'autoroute qui offre un véritable atout, gage de réussite pour le développement de la zone d'activités économique.	L'autoroute qui présente une série de nuisances : bruit, accidents. L'autoroute et les routes régionales qui sont des barrières physiques entre les villages et plus particulièrement le Nord et le Sud de la commune

La présence de routes régionales qui rend la circulation aisée...	... mais principalement dans la partie sud du territoire communale ... mais une densité de trafic journalier très importante : N684 liaison Meuse-Autoroute. Les voiries les plus problématiques qui ne relèvent pas de la gestion communale
Le Plan Intercommunal de mobilité avec les Communes d'Engis, Huy, Marchin, Modave et Wanze	Nuisances importantes dues au charroi en provenance des carrières de Moha (Le Roua), sans réelle solution à court terme (constat établi en 2014 – construction d'une voirie et d'un rond-point programmée en 2019).
Un nombre d'accidents de la route qui reste relativement stable mais...	... un nombre d'accidents qui reste élevé ... un pourcentage élevé d'accidents mortels et avec blessés grave. ... un sentiment persistant d'insécurité (vitesse dans les villages, traversée des nationales).
Le réseau TEC offre une bonne couverture de la commune mais...	... une fréquence quasi nulle en dehors des heures de transport scolaire ... une fréquence des bus peu optimale dans certains villages et quartiers de la commune et qui ne permet donc pas de se passer de voiture dans ces zones. ... des liaisons difficiles entre les villages ... une rupture totale entre le Nord et le Sud de la commune ... la zone d'activités économiques difficilement accessible en bus
Les lignes sont dirigées majoritairement vers Huy qui est un nœud modal avec la gare SNCB qui relie Namur ou Liège en moins de 25 min.	
Un taxi social a été mis en place par le CPAS de la Commune...	... Priorité donnée aux besoins et déplacements « sociaux » et médicaux. ... arrive à saturation
L'initiative COVOIT'STOP adoptée...	...mais qui reste à mettre en œuvre
L'initiative PIC Vert et des itinéraires fléchés sur l'ensemble du territoire mais... Réseau existant de sentiers et chemins.	... des traversées (routes régionales) dangereuses.  Sentiment d'une offre essentiellement bétonnée, au Nord, et empruntée par les voitures (chemins de remembrement). Sentiers peu entretenus Absence de pistes cyclables
Politiques fédérales et régionales en matière de transports en commun.	Coûts très importants des aménagements cyclables.
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Concrétisation des projets du PICM...	... mais difficultés pour obtenir les financements régionaux.
Participation au projet du GAL « Jesuishesbignon.be » reprenant la mobilité dans ses thématiques	L'accroissement continu du parc de véhicules à moteur (+10% en 5 ans).
Politiques régionales en matière de modes doux et d'études de mobilités douces.	Politiques fédérales et régionales en matière de transports en commun.

## LA DIMENSION ÉCONOMIQUE

	Atouts	Faiblesses
<b>Structure du travail</b>	Le revenu médian par habitant est en constante augmentation, supérieur à celui de la Wallonie et équivalent à celui de la microrégion.	Les écarts se creusent de plus en plus entre les bas et les hauts revenus
	Les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont meilleurs que les taux pour la Wallonie ou que ceux de la province de Liège, et correspondent aux résultats de la région Huy-Waremme.	Au sein de la microrégion, la commune a des résultats moyens.
	Un nombre important de postes de travail salariés proposé sur le territoire de Villers-le-Bouillet. Un taux d'emploi intérieur important : 68,5% contre 30% dans les communes voisines.	Mais peu de Villersois travaillent dans la commune.
	Le nombre d'indépendants est en constante augmentation.	
	Un nombre de bénéficiaires de revenus d'insertion qui diminue.	
	Présence d'une ADL dynamique. L'action « maillon fort » qui met en lien les demandeurs d'emploi et le mode de l'entreprise.	
	Présence de commerces et de deux moyennes surfaces à Villers-le-Bouillet.	Intermarché difficilement accessible autrement qu'en voiture Offre HoReCa insuffisante Plus aucun commerce de proximité dans les villages sauf une pharmacie à Warnant-Dreye.
	Un secteur privé qui est moteur de l'économie villersoise.	Pas de structure permettant le travail nomade.
<b>Secteurs d'activités</b>	Qualité exceptionnelle des terres hesbignones.	Les terres agricoles de la région sont parmi les plus chères de Wallonie : risque de spéculation et difficile accès à la terre pour les locaux ou nouveaux entrants.
	Une terre de cultures. La superficie des terres agricoles ne diminue que fort peu au profit de l'urbanisation.	Un environnement et des paysages soumis au développement de l'agriculture.
	Il y a 43 exploitations pour 5 villages, soit une représentation relativement importante.	Le nombre d'exploitation est en diminution Les agriculteurs de + de 50 ans ne savent pas si leur exploitation sera reprise lorsqu'ils cesseront leur activité
		Le départ, en 2016, du maraîcher qui développait des pratiques raisonnées et le circuit court. Pas d'exploitation bio
	Quelques initiatives de circuits courts et de ventes de produits locaux	Mais encore trop timides vu le potentiel et l'importance du secteur agricole.  Pas de marché avec des producteurs locaux sur la commune
	Il reste une grande diversité de tailles d'exploitation.	La taille des exploitations ne cesse d'augmenter et est supérieure à la moyenne wallonne.
L'agriculture est performante, intensive et spécialisée dans la culture des céréales et productions industrielles (betterave, colza...).	Le taux de participation aux MAE est faible Les agriculteurs sont peu préoccupés par le maintien de la biodiversité.  Ils respectent peu les recommandations du contrat de rivière (érosion des berges).	



		Les agriculteurs ne respectent pas la propreté des routes.
Charte de la ruralité et de la convivialité Les agriculteurs adaptent leurs pratiques aux néo-ruraux (bruit, épandages...)		Manque de dialogue entre les agriculteurs et les autres habitants
Les agriculteurs participent activement aux journées « fermes ouvertes ».		... Pas d'institutionnalisation des contacts entre agriculteurs ni entre les agriculteurs et la Commune
Création d'un groupement d'employeurs FERM'EMPLOI. Une exploitation de la commune y participe.		Il y a peu de soutien communal pour les petits agriculteurs.
Des secteurs d'activité industrielle et de services variés.		Les entreprises, emplois, commerces et services sont concentrés à Villers-le-Bouillet et dans le Parc d'activités.
La présence d'un parc d'activité de plus de 100 ha. Comptant 120 entreprises et offrant 1600 emplois.		Le zoning arrive à saturation Le zoning est peu accessible en transport en commun. Peu d'emplois sont occupés par les Villersois. Important phénomène de navettes.  Un parc pas assez morcelé (parcelles trop grandes) ce qui limite l'implantation de PME.
Une zone d'activités peu génératrice de nuisances.		Les activités des entreprises du zoning sont peu connues par les habitants. Le zoning, véritable carte de visite de la commune, est considérée comme peu attrayant. Les entreprises ne respectent pas ou peu les recommandations de la SPI et de la Commune en matière d'aménagement. L'absence de possibilité de commerces avec vente directe
Du commerce dans le centre de Villers-le-Bouillet dont une surface commerciale qui va s'agrandir		Plus aucun commerce de proximité dans les villages Intermarché difficilement accessible autrement qu'en voiture  Offre HoReCa insuffisante
<b>Opportunités</b>		<b>Menaces</b>
Proximité des pôles d'emploi.		Incidences sur la mobilité des migrations de travail croisées.
Participation au projet du GAL « Jesuishesbignon.be » reprenant le développement économique dans ses thématiques		
Projet évoqué d'extension du zoning...		... au détriment des terres agricoles (projet temporairement en veille). Risque de conflits entre développement économique et caractère rural de la commune
Le nouveau Code wallon de l'Agriculture qui a pour objectif « d'encourager le maintien d'une agriculture familiale, plurielle, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive ».		Tendances générales de l'agriculture wallonne : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles</li> <li>▪ Augmentation de la superficie moyenne par exploitation</li> <li>▪ Diminution de la main d'œuvre</li> <li>▪ Diminution du nombre de repreneurs connus</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficultés d'accès à la terre</li> </ul>
Politique agricole commune encourageant les mesures favorables à la protection de l'environnement.	
Le retour des consommateurs vers les produits locaux.	Rachat des terres locales par des exploitants extérieurs à la commune (et donc peu préoccupés par la qualité environnementale ou les relations de bon voisinage).
Les impacts de Mesures Agro-Environnementales et des mesures environnementales sur le type d'agriculture, les pratiques, les contraintes...	Modification des MAE
Participation au GAL et ses dynamiques en matière de consommation locale.	
Le développement démographique qui peut être une opportunité pour le commerce local.	Un environnement en pleine mutation : développement de l'e-commerce, dumping social, crise et l'impact sur la consommation, vieillissement de la population (services adaptés).
La tendance à vouloir coworker.	
Les nouveaux modes de partage des travailleurs (groupement d'employeurs).	Risques que des investisseurs potentiels ou entreprises locales en développement s'implantent dans les communes voisines faute d'espaces adaptés à l'activité économique.

## LA DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE

	Atouts	Faiblesses
<b>Démographie et population</b>	Une population en augmentation de près de 30% depuis les années 1990.	Pression sur le territoire (équipements, services, mobilité) Émigration des jeunes 20-25 ans, voire des 20-30 ans, et des 60-74 ans.
	Un bilan migratoire positif dû à l'arrivée de personnes âgées (+de 75 ans) et de familles avec enfants.	Vieillesse de la population, des plus de 75 ans, en particulier chez les femmes. Une offre d'accueil des personnes âgées limitée : manque de places et de solutions pour les maintenir à domicile. Une pression sur les services d'accueil de la petite enfance.
	Un solde naturel en augmentation (les plus jeunes classes d'âge en augmentation).	
	Développement des petits ménages	Une offre de logements qui évolue (appartements) mais qui reste majoritairement centrée sur les maisons 4 façades de plus de 100 m <sup>2</sup> .
	Un âge moyen de 39,2 ans, plus jeune que celui de la Wallonie et de la moyenne des communes voisines. Une commune attractive pour les jeunes et notamment les jeunes adultes et les actifs.	
	Une densité de population typiquement rurale au Nord, semi-rurale au Sud.	
<b>Logement</b>	Un parc de bâtiments qui augmente en lien avec l'augmentation de la population...	... parfois au détriment de la cohérence urbanistique ... souvent consommateur d'espace.
	Des parcelles bâties avec un revenu cadastral élevé	... un frein pour les personnes avec des revenus plus faibles ou qui démarrent dans la vie.
	Des prescriptions urbanistiques qui prennent en compte les performances écologiques et énergétiques des bâtiments...	... mais jugées trop contraignantes.
	De nombreuses rénovations du bâti ancien en cours (nombre de permis constant).	Plus de la moitié du parc de bâtiment est antérieure à la Seconde Guerre Mondiale, donc probablement érigivore.
	Un prix de l'immobilier qui reste accessible, proche des moyennes de la Wallonie, de l'arrondissement et des communes limitrophes...	... mais qui reste difficilement accessible aux jeunes et jeunes ménages, personnes isolées et ménages monoparentaux. ... pas de politique communale favorisant l'installation des jeunes.
	Développement par le privé d'immeubles à appartements dont on aurait pu attendre qu'ils accueillent des personnes à revenu moyen...	... mais ils sont encore peu nombreux. ...le coût de la location immobilière reste élevé.
	Une part de logements publics permettant de loger 5% des ménages...	... mais mal perçus et trop concentrés (cités).  L'attribution des logements publics n'est pas une compétence communale ; ils ne bénéficient pas aux Villersois.
		Pas de déclaration politique en matière de logement

Opportunités		Menaces	
	Croissance démographique attendue.	Anticipation insuffisante des tendances au vieillissement de la population.	
		Menaces sur la ruralité.	
		Modifications de la structure des ménages entraînant une multiplication des types de besoins.	
	Primes à la réhabilitation des logements anciens.	Politiques et réformes du Code Wallon sur le logement : accès au logement social public, mise en place de sanctions en cas de non-respect des objectifs régionaux (min. 10% de logements publics sur le territoire, min. un logement de transit pour 5.000 habitants, ...).	
	Logements tremplins et intergénérationnels.		
	Politique wallonne en faveur des noyaux d'habitat, lieux de rassemblement de services.		
	Politiques et réformes du Code wallon sur le logement	Politiques et réformes du Code Wallon sur le logement : accès au logement social public, mise en place de sanctions en cas de non-respect des objectifs régionaux (min. 10% de logements publics sur le territoire, min. un logement de transit pour 5.000 habitants, ...).	
Atouts		Faiblesses	
Vie sociale	Une Commune attentive au bien vivre et qui souhaite le partager au travers d'une charte de la ruralité et de la convivialité		
	Une quinzaine de gardiennes et une maison d'enfants mais...	... manque de place pour l'accueil de la petite enfance. ... une offre qui reste classique (horaires peu adaptés à la demande locale). ... se développe peu et risque de ne pas pouvoir faire face au développement démographique.	
	Des garderies, stages et animations organisés après l'école et durant les vacances par l'asbl les Petites Bouilles.	... dont les infrastructures sont saturées. Les activités organisées sont trop chères pour les familles sans emploi.	
	Des activités pour les jeunes mais	... parfois peu d'implications des jeunes (ex : conseil des jeunes).	
	Présence d'un éducateur de rue...	... dont les ressources ne permettent d'être présent qu'à Villers.	
	Deux mouvements de jeunesse dans la commune (patro, scouts). Un local est mis à disposition des scouts par la commune (ancienne administration) ... Un local mis à disposition du Patro à Warnant-Dreye.	Il y a peu d'autres activités pour les ados (ateliers, musique...). ... mais la finalité du bâtiment devra évoluer à terme.	
	Des amicales de pensionnés dans chaque village, un Conseil communal des aînés.	... mais peu d'événements pour les seniors.	
	Une aide sociale active via les multiples actions du CPAS, l'ALE ou encore le Resto Villersois...	Mais un CPAS localisé à Vaux-et-Borset et difficile d'accès pour les bénéficiaires...	
	1 bureau réservé pour le CPAS dans les bâtiments de l'Administration	... mais des synergies avec l'Administration difficiles à mettre en place.	
	Présence d'une Maison de repos du CPAS à Vaux-et-Borset et d'une MRS privée (les Marronniers) ...	... mais manque de place d'accueil pour les personnes âgées. ... un risque de délocalisation du home à partir de 2020.	
	7 médecins présents sur la commune...	... mais le sentiment qu'ils sont peu disponibles.	
	Proximité des hôpitaux Présence d'une antenne médicale d'urgence dans le village voisin de Vinalmont (Wanze)	... mais le sentiment d'éloignement des services d'urgence. ... qui a été déplacée à Braives en 2016.	

<b>Enseignement et formation</b>	Il y a trois écoles fondamentales sur la commune (maternelle et primaire), représentant les deux réseaux de l'enseignement de la Communauté française (communal et libre) et dont les implantations sont réparties dans les villages pour une école de proximité.	Les implantations primaires sont moins distribuées dans les villages que les implantations maternelles : deux à Villers-le-Bouillet et une à Warnant. Rivalité entre réseaux.
	Nouvelles classes créées à Vaux-et-Borset et à Villers, un nouveau préau à l'école communale.	L'école de Warnant trop petite et vétuste.
		La part des élèves fréquentant une école de leur commune plus faible que dans la microrégion et la moyenne wallonne.
	Aide aux devoirs organisée à l'école communale...	... mais plus à l'école St-Martin.
	Les pôles d'enseignement secondaire de Huy, Hannut et Waremme et supérieur de Liège sont relativement proches et accessibles en transport en commun.	
	Un centre de formation et centre de compétences de l'IFAPME, unique centre des métiers de la bouche en région wallonne qui accueille chaque année un millier d'étudiants/stagiaires.	
<b>Loisirs, sports et Culture</b>	Une offre sportive bien développée avec le Hall omnisport et la présence de nombreux clubs et cours de sport.	Plusieurs clubs de football avec chacun leurs infrastructures coexistent dans la commune. Manque de collaboration entre les clubs et le service jeunesse (hall fermé pendant les vacances).
	Plusieurs clubs de football avec leurs infrastructures présents dans la commune.	Les terrains sont peu accessibles, il est difficile d'y pratiquer un autre sport ou créer un club. Maintenir 4 clubs représente un coût élevé. Le foot est parfois le seul lien social dans le village.
	Chaque village dispose de sa maison de quartier. Il y a en plus à Villers-le-Bouillet la Maison du Peuple.	La maison de quartier de Vieux-Waleffe est fort petite Certaines mériteraient un bon rafraîchissement. Le planning d'occupation de certaines d'entre elles est complet. Il manque une salle pour organiser des activités d'envergure, des ateliers, des petits spectacles, des concerts...
	Un comité des fêtes dans chaque village	... à l'exception de Villers. Manque de renouvellement des comités et peu de bénévoles. Peu de coordination entre les associations, peu de contacts entre les villages.
	Soutien communal pour une gestion plus transparente et plus efficace des maisons de quartier	... changement de procédures pas toujours bien accepté.
	Les actions culturelles sont mises en œuvre par le comité culturel qui organise divers événements culturels. Accord de collaboration avec le CC d'Amay (en cours de négociation – 2018).	... mais qui ne sont pas toujours bien connus.
	L'agenda est complété par les fêtes associatives ainsi que par d'autres événements sportifs. L'organisation annuelle du Viller's Day	Absence de fête fédératrice pour tous les habitants de Villers.
	Le passage du bibliobus...	... mais ne passe pas dans tous les villages. Fermeture de deux bibliothèques communales

<p>La Commune est membre de la Maison du Tourisme Condroz-Meuse-Hesbaye.</p>	<p>La commune ne dispose pas d'un véritable attrait touristique bien que son patrimoine architectural et paysager présente un certain intérêt (malgré son non classement).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b> <span style="float: right;"><b>Menaces</b></span></p>	
<p>Attractivité de la région : croissance démographique.</p>	<p>Fort accroissement des besoins en services de santé et activités</p>
<p>Développement du « bébébus » offrant une solution de garde mobile pour enfants en bas âge.</p>	<p>Les réformes de l'état en matière de soins aux personnes âgées</p>
<p>Les politiques wallonnes en matière sociale : code wallon du logement et de l'habitat durable, Plan de cohésion sociale.</p>	<p>Les politiques wallonnes en matière sociale : code wallon du logement et de l'habitat durable, Plan HP, Plan de cohésion sociale.</p>
<p>Plan cigogne.</p>	<p>L'attrait des pôles économiques et commerciaux voisins sur les tranches 25-45 ans suite à une inadéquation de l'offre de logements, de services et commerces.</p>
	<p>Disparition des lignes scolaires des TEC et les impacts sur les activités locales.</p>
<p>Aides régionales à l'amélioration des équipements (PCDR)</p>	<p>Tendance à l'individualisme, baisse du bénévolat...</p>

## LA GOUVERNANCE

	Atouts	Faiblesses
	Une Commune qui dispose des moyens financiers pour mettre en œuvre son PCDR.	
	Une Commune qui s'implique dans les dynamiques transcommunales	
	Des organes assurant la participation citoyenne (CCATM, CCCA, Eolienne)	Pas de Conseil des jeunes ou des enfants
	Une Commune qui communique	... mais pas encore assez selon les citoyens
	Opportunités	Menaces
	Les dynamiques transcommunales.	Les transferts de compétence.
	Les projets européens.	Les modifications des politiques notamment en matière de chômage : impacts sur les budgets de la Commune et du CPAS.





## 4. Déclaration de Politique Communale

*Approuvée par le Conseil communal, le 5 février 2019.*

### 4.1. Préambule

La déclaration de politique communale, légalement établie par le nouveau collège dans les deux mois de son installation, doit présenter les principaux projets qu'il entend mener.

Notre majorité souhaite, en préambule de cette déclaration politique communale, rappeler l'exigence de l'établissement d'un programme stratégique transversal, en vertu du décret du 18 juillet 2018.

Le programme stratégique transversal (PST) est une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales.

Ce plan sera l'outil de gouvernance et devra permettre d'anticiper les enjeux et de répondre aux besoins communaux.

Il sera établi avec l'administration, et portera sur une vision à long terme de la gestion communale.

La déclaration de politique communale reste néanmoins la déclaration de principes établie en début de mandat, que la nouvelle majorité avait à cœur d'établir.

### 4.2. Gouvernance et citoyenneté

La majorité souhaite placer le citoyen au cœur des débats et des décisions, le projet participatif étant transversal et touchant l'ensemble des compétences communales.

La commune de Villers-le-Bouillet connaît déjà différents organes consultatifs et citoyens, tels que le PCDR, le PCDN, le conseil consultatif des aînés, ou encore la CCATM.

Ces outils seront soutenus et leurs projets menés à bien.

La majorité mettra également en avant le principe d'un budget participatif.

Concrètement, un pourcentage du budget extraordinaire (1 à 3%) sera alloué à des projets envisagés, discutés et travaillés avec les citoyens, selon différents quartiers ou zones.

La consultation publique sera également de mise sur les importants dossiers et chantiers qui seront mis en œuvre, comme par exemple la réaffectation du presbytère de la commune de Warnant-Dreye, l'aménagement du centre de Villers, ou encore le développement des énergies renouvelables.

### 4.3. Environnement - Propreté

La propreté est un enjeu majeur et nous devons malheureusement déplorer, au stade actuel, de fréquentes incivilités et de nombreux dépôts sauvages. Il est urgent de s'attaquer à cette problématique et d'y remédier.

Dans ce cadre, la majorité entend procéder à l'engagement d'un agent constatateur dont les missions seront d'informer et d'aider à la recherche d'une solution mais aussi, au besoin, de verbaliser.

La majorité entend donc informer et éduquer, et, quand cela s'impose, sanctionner.

Elle envisage également de créer, au sein du service voirie, une équipe dédiée à la propreté au quotidien, via une forme de retour aux cantonniers et des formations en conséquence, mais aussi via l'implication du citoyen.

La majorité ambitionne aussi de reverdir l'espace public et d'inciter aux plantations.

Enfin, la majorité soutiendra les initiatives citoyennes en matière de « zéro déchet », avec l'ambition de devenir une des « Communes zéro Déchet » de Wallonie.

#### 4.4. Sécurité

La sécurité de nos citoyens et de leurs biens est cruciale, et une lutte contre toute impunité doit être menée.

La majorité, en collaboration avec la zone de police, favorisera la techno-prévention et la création de plans locaux de prévention (« les voisins veillent »).

Le placement de caméras aux endroits clés de la commune permettra de sécuriser notre territoire et d'identifier les délinquants, toujours en collaboration avec la zone de police.

La sécurité concerne également nos villages et la mobilité.

La majorité souhaite établir un cadastre des zones à risques, tant sur les axes routiers que dans les zones résidentielles, pour mettre en œuvre les aménagements adéquats et veiller au respect des vitesses autorisées, par souci de la sécurité des riverains.

#### 4.5. Energie renouvelable et climat

Bientôt, la commune de Villers-le-Bouillet possèdera le plus grand parc éolien de Wallonie.

L'énergie alternative est à soutenir : la majorité s'engage à réinvestir dans l'éolien.

Elle a pleine mesure des enjeux liés au réchauffement climatique et aux émissions de CO<sub>2</sub>, et s'engage à ce que les décisions prises soient globalement neutres en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>.

La majorité vise à mobiliser les forces vives de la commune pour mettre en place et mener à bien des projets visant à réduire l'empreinte carbone de la commune, avec des objectifs aussi ambitieux que ceux fixés par l'Europe.

Elle œuvrera pour ce faire sur le triple front des réductions de consommations, de la production d'énergies renouvelables et de la diminution des gaz à effet de serre, au travers de ses achats et ses marchés publics notamment.

Car si le climat est aujourd'hui un enjeu pour la planète, le combat et l'exemple doivent venir des petites entités de cette même planète.

#### 4.6. Sport et culture

La commune de Villers dispose de belles infrastructures sportives.

Leur gestion et leur entretien relèvent d'un défi pour lequel la création d'une structure de gestion des sports apparaît primordiale.

La création de cette structure permettra de maintenir et de proposer aux Villersois une offre sportive large, le but étant de proposer de multiples disciplines, financièrement accessibles pour chacun.

Le sport de rue devra également être soutenu par la création et l'aménagement de plaines de jeux diverses ou de parcours de jogging, sur l'ensemble du territoire.

La majorité s'engage également à mener une réflexion pour initier des synergies entre les différents clubs de football, notamment en ce qui concerne la politique sportive des jeunes. La création d'une école des jeunes sera privilégiée.

La majorité a pour ambition de diversifier l'offre culturelle villersoise et d'organiser des événements d'envergure.

La création d'une salle polyvalente permettra d'envisager l'accueil de spectacles divers.

Les synergies avec les centres culturels avoisinants devront être développées, pour permettre cette diversification. L'outil que représente le comité culturel devra être restructuré afin d'élargir ces possibilités.

Le monde associatif villersois devra également être consulté pour permettre la création d'événements, la majorité s'engageant à délivrer une aide logistique à ces diverses associations.

Et afin de mieux informer la population sur les événements villersois, un outil de communication approprié devra être étudié.

#### 4.7. Jeunesse et aînés

La politique de la jeunesse doit être développée.

La commune de Villers-le-Bouillet dispose actuellement d'animations et d'une structure pour la petite enfance, via l'ASBL les Petites Bouilles.

Cette politique de la jeunesse doit s'étendre aux adolescents.

La majorité souhaite dès lors développer des offres relatives à des activités et des lieux de rencontre liées à cette tranche d'âge, notamment en collaboration et en cohérence avec les mouvements de jeunesse existants.

La création d'un pôle jeunesse et l'engagement d'un animateur seront étudiés pour permettre cet accueil.

La politique des aînés sera également soutenue notamment via le conseil consultatif des aînés. La majorité souhaite développer le rôle d'avis du conseil consultatif des aînés sur tout sujet touchant aux seniors, de manière transversale.

Mieux géré, le conseil consultatif des aînés peut également être un pilier pour une vraie politique intergénérationnelle, par le biais d'activités éducatives, ou encore par la création d'une politique luttant contre l'isolement des seniors.

La majorité poursuivra également le soutien existant aux diverses amicales de pensionnés.

#### 4.8. Travaux

La politique de travaux d'entretien du patrimoine communal, de réfection des voiries et d'égouttage, se poursuivra.

L'égouttage est un sujet « polémique » à Villers.

Entendant rompre avec les promesses intenables et l'inertie du passé, la nouvelle majorité entend établir une cartographie du réseau d'égouttage. Cet état des lieux permettra de planifier, en toute objectivité, les travaux, avec une priorisation des interventions.

Les travaux de grande envergure entrepris, et notamment ceux de sécurisation du carrefour du Roua, seront bien évidemment maintenus et poursuivis.

La commune de Villers-le-Bouillet ayant connu des inondations en divers points de son territoire, les travaux nécessaires pour les prévenir seront réalisés.

#### 4.9. Finances et budget

La majorité communale entend gérer les finances communales en bon père de famille.

La recherche de financements alternatifs sera priorisée dans le cadre des projets à mettre en place, permettant ainsi de plus nombreux travaux pour une charge communale amoindrie.

#### 4.10. Economie, emploi et agriculture

L'économie et l'emploi sont des sujets importants pour la commune de Villers, qui bénéficie d'un territoire manifestement propice à leur développement.

Notre territoire est défini par une zone agricole importante, avec des producteurs locaux, mais aussi la présence d'un zoning industriel, avec plus d'une centaine d'entreprises, et un tissu commercial et artisanal conséquent.

L'objectif de la majorité est de dynamiser l'emploi sur la commune en visant le potentiel du zoning industriel.

Pour permettre une analyse propice de l'ensemble des offres, une maison de l'emploi et un pôle économique devront être créés.

L'agence de développement local jouera un rôle central dans ce pôle économique.

La redynamisation de l'outil qu'est l'ADL et la redéfinition de ses objectifs comptent parmi les défis à relever.

Consciente des richesses du territoire de Villers-le-Bouillet, la majorité souhaite également soutenir les initiatives de coopératives visant les circuits courts.

Elle entend mettre en valeur les produits locaux, notamment par la création d'un marché du terroir.

Villers-Le-Bouillet est une commune rurale, au sein de laquelle l'agriculture a son importance.

La commune étant propriétaire de terres agricoles, une politique de soutien aux jeunes agriculteurs villersois pourra être développée.

#### 4.11. Mobilité

Les déplacements sur la commune doivent être analysés en termes de mobilité douce, avec pour but la création de pistes cyclables, de chemins piétons, et de liaisons entre les villages.

La réflexion sur la mobilité douce et alternative sera intégrée dans les travaux routiers, de façon telle que chaque usager trouve sa place, en sécurité et en harmonie avec les autres utilisateurs.

La mobilité villersoise doit être aussi analysée en termes de sécurité routière : la majorité souhaite investir dans l'analyse du territoire, notamment pour définir les zones à risques et investir dans leur sécurisation (notamment via l'achat de radars préventifs mobiles).

La majorité souhaite aussi résoudre les difficultés de liaisons entre les diverses entités de Villers, réfléchissant notamment à la création d'une navette intra-villersoise, ainsi qu'à l'augmentation de l'offre de service du taxi social.

Comme déjà précisé, la sécurisation des différentes zones à risques, dont le carrefour du Roua, sera poursuivie.

La sécurisation du carrefour de l'église à Villers-le-Bouillet est aussi un objectif prioritaire.

#### 4.12. Affaires sociales

La majorité a d'ores et déjà introduit une candidature visant à l'établissement d'un plan de cohésion sociale, en partenariat avec le CPAS.

Le plan de cohésion sociale sera un dispositif transversal initiant divers processus qui contribueront à assurer à tous les Villersois l'égalité des chances et des conditions, ainsi que l'accès effectif aux droits fondamentaux que sont le bien-être économique, social et culturel.

Le plan de cohésion sociale permettra à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

#### 4.13. Enseignement

La commune est le pouvoir organisateur de l'enseignement communal : il doit être soutenu et la majorité s'engage à proposer diverses pédagogies nouvelles, notamment dans le cadre du pacte d'excellence.

Nous souhaitons aussi investir dans l'apprentissage des langues, dès le plus jeune âge.

La majorité s'engage également à soutenir et développer des activités inter-réseaux, et à soutenir également le comité d'association de parents, qui appuie l'équipe éducative et permet de créer du lien social au sein de l'école.

#### 4.14. Conclusions

La déclaration de politique communale présentée par la majorité reflète la déclaration des intentions et des principes qui gouverneront la gestion communale durant la mandature 2018-2024.

Le plan stratégique communal développera ces projets et les définira en termes de budget.

Au-delà des principes et des intentions, et à côté des projets lancés par et avec les citoyens, la majorité entend aussi être attentive aux projets subsidiés lancés par le pouvoir régional, en vue d'en faire bénéficier notre commune.

Pour clôturer, rappelons que la nouvelle majorité en place à Villers réunit trois groupes politiques : cette diversité est une richesse.

Pour la première fois, Villers sort des combats d'autrefois avec, assis à la table de ceux qui la dirigent, des gens qui certes pensent différemment mais qui, au niveau communal, partagent le même objectif : tirer sur la même corde pour enfin inscrire, durablement, Villers dans le 21<sup>ème</sup> siècle.



## 5. Bilan interne 2013-2018

### 5.1. Du secrétariat communal à la gestion managériale de l'administration

En 2013, au lendemain du scrutin communal, l'administration communale de Villers-le-Bouillet a subi plusieurs changements internes qui, au-delà des objectifs politiques, ont implémenté un nouveau mode de fonctionnement.

Parmi ces derniers, il nous faut noter :

- L'installation dans une nouvelle administration communale sise rue des Marronniers, 16 ;
- L'admission à la retraite de Monsieur Michel LEJEUNE comme Secrétaire communal (avril 2013) et l'arrivée après procédure de recrutement, de Monsieur Benoît VERMEIREN (juillet 2013) ;
- La modification du statut de « Secrétaire communal » en « Directeur général » par la mise en place du Décret « Grades légaux » (Décret du 22 août 2013 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013) qui modifie sensiblement la fonction en ouvrant notamment les compétences en matière de management, de gestion du personnel et de contrôle interne. Ces dispositions ont revu aussi les règles applicables au Directeur financier renforçant notamment son rôle de contrôle des actes relatifs aux finances et comme conseiller financier et budgétaire.

Rapidement, ces éléments ont poussé à la mise en place de diverses éléments et structures qui favorisent un management dynamique visant les objectifs suivants :

- Remettre les citoyens au cœur du fonctionnement de l'administration ;
- Développer une administration moderne utilisant les nouveaux médias et outils numériques afin d'être en phase avec la société d'aujourd'hui ;
- Développer une administration qui co-construit ses objectifs, les évaluent et les rectifient dans une démarche critique constructive ;
- Développer une administration où chaque travailleuse et chaque travailleur a sa place, y développe ses compétences et connaissances et travaille dans une démarche positive et collective.

### 5.2. Optimiser le fonctionnement interne pour favoriser un service public de qualité

- **Mise en place d'un Comité de Direction :**



Concrètement, dès fin 2013, il a été proposé d'installer **un Comité de Direction** afin d'assurer une approche concertée de l'administration.

Le Comité de Direction (ci-après appelé « CODir ») a pour mission, outre ses missions légales d'avis sur les projets de budget et de modifications budgétaires, de remettre sur sa propre initiative ou à la demande du Directeur

général, des avis et conseils sur le fonctionnement interne de l'administration (fonctionnement général ou spécifique des services).

Il aide notamment le Directeur général à assumer ses missions de gestionnaire des ressources de l'administration, spécifiquement des ressources humaines. Il ne remet jamais d'avis d'opportunité à caractère politique. Il peut toutefois remettre des avis « techniques » (respect de la légalité, des procédures, etc.) à la demande du Collège communal sur les projets de ce dernier.

Le CODir doit aussi être associé à l'élaboration du PST.

Dans notre Commune, le CODir est composé, actuellement du Directeur général – Président du CODir, de la Directrice financière – membre, de l'Adjointe à la Direction générale – membre, du Responsable du Service « Travaux & Entretien » - membre et du Responsable du Service « Ressources humaines » - membre. Il peut en fonction des questions débattues être temporairement élargi.

Le CODir se réunit chaque fois que nécessaire et en moyenne, hors avis légaux, toutes les 4 à 6 semaines.



Il a notamment, dès 2014, souhaité, comme le prévoyait la réforme des grades légaux, présenter un **organigramme des services communaux** dont l'objectif est bien de structurer l'administration et de redéfinir les fonctionnalités inhérentes aux mission de cette dernière.

#### - **Suivi du fonctionnement des services communaux**

Sur cette base, des **rencontres** soit **individuelles** avec les agents, soit sous forme de **rencontres de services** ont été mises en place. Elle se tiennent à intervalles réguliers (3 à 4x/an).

Actuellement, elles se concentrent essentiellement sur les services suivants : Population/Etat civil /Etrangers, Cadre de Vie (Aménagement du Territoire, Urbanisme, Environnement, Logement, Mobilité et Energie) et Finances – Fiscalité – Patrimoine dont le but premier est d'identifier le fonctionnement interne au service pour l'optimiser dans le but d'améliorer la qualité du service aux publics.



*Les rencontres avec les services ont toutes démarré par une analyse AFOM (Avantages – Faiblesses – Opportunités – Menaces). Cette approche permet clairement avec les agents participants d'identifier notamment les risques inhérents au fonctionnement de ce dernier et ainsi de voir quelles améliorations il y a lieu de mettre en place.*

*Expl : un collègue est absent pour une longue période (maladie, congés, etc.), comment puis-je avoir accès à l'information des procédures qu'ils traitent ? Quels risques sur le fonctionnement du service et donc, in fine sur celui du service aux citoyens, cela peut-il engendrer ?*

- Mise en place dès 2014 d'une **démarche globale et centralisée de la préparation des dossiers pour les assemblées** (Collège communal et Conseil communal) :
  - **mise en place d'une procédure interne de traitement des dossiers** par services : préparation par le technicien le plus spécialisé dans la matière, visa du service Finances-Fiscalité-Patrimoine (si impact budgétaire), analyse par le Directeur général des dossiers présentés, réalisation de préparatifs de séance présentant les projets de décision et des notes informatives sur les dossiers, possibilités pour les membres du Collège communal et du Conseil communal de contacter les services concernés pour avoir les informations complémentaires.
  - **mise en place d'un logiciel de gestion du courrier entrant/sortant et de gestion de projets de délibérations, préparatifs de séances et des pv** : après une procédure de marchés publics, mise en place progressive du logiciel Infodoc<sup>®</sup> de chez Inforius<sup>®</sup> permettant la centralisation de tous les documents gérés par l'administration, mise en



place progressive d'un système web à usage des élus (Collège communal dans un premier temps).



*Cette procédure a sensiblement diminué la problématique du manque de complétude des registres des organes communaux (Collège communal et Conseil communal). Elle offre aussi une approche plus globale et plus sécurisante pour le traitement des courriers et des dossiers. Elle garantit notamment un meilleur traitement d'une demande ou d'un dossier. Elle permet aussi de répondre à nos obligations en matière de sécurité de l'information (RGPD<sup>2</sup> notamment).*

#### - Mise en place dès 2014 d'une approche par groupes de travail (GT) :

- **GT « Gestion de projets », depuis 2016 :**
  - **Objectifs**  
Mettre en place une gestion dynamique et concertée de projets communaux dans la perspective d'un système collaboratif et de contrôle interne (en matière budgétaire notamment) permettant une évaluation permanente et un calibrage de nos ressources humaines, techniques et financières
  - **Modalités**
    - Formation en gestion de projets en 2016 auprès de toutes les personnes impliquées dans la gestion des projets : cadre de vie, jeunesse, sports, accueil temps libre, environnement, communication/RP, projets de développement, etc.
    - Mise en place d'un tableau de présentation, de suivi et de priorisation des projets permettant ainsi un meilleur suivi des projets.
    - Mise en place de fiches de cadrage permettant de définir le contexte et l'organisation
  - **Fréquence des rencontres : environ 3 à 4 x /an.**



1. Description du projet	
<b>Contexte</b>	Suite à la réalisation de l'étude urbanistique (NCEB) sur le centre de Villers-le-Bouillet, 3 projets sont articulés concernant la Rue de Château d'Eau. Considérant que l'axe est un axe d'attraction commercial de valeur, il est envisagé un impact sur le chemin piétonnier sur la Rue de Château d'Eau mais également sur la Rue de la Croix Chabot et la Rue de la Station qui va être très augmentée alors qu'il est déjà complétement saturé. Le contexte est de la Rue de Château d'Eau et la Rue de la Station sont des axes dangereux, l'étude vise à déterminer les points d'attention mais également les nouvelles mesures qui pourraient être prises aux alentours des projets en charge d'urbanisme.
<b>Objectifs / finalités</b>	Déterminer l'impact des futurs projets sur le patrimoine concerné et éventuellement proposer des mesures en vue d'une bonne gestion des flux.
<b>La demande</b>	Demande formulée par le Collège communal Public cible les utilisateurs - autorités locales mais également citoyens.
<b>Produits livrés / résultats attendus</b>	Obtenir un diagnostic concret et éventuellement une proposition d'aménagement pour la portion de rue située entre la Rue de la Croix Chabot et la Rue de la Station.
<b>Indicateurs de réussite</b>	Après mise en œuvre des éventuelles mesures préconisées.
<b>Acteurs concernés</b>	Service Cadres de vie Cités et habit.

*La mise en place et le suivi de fiches de cadrage dès le début de l'élaboration et la mise en place d'un projet permet de cadrer le projet en le définissant, en précisant ces objectifs, en précisant les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre, les référents politique et administratif assurant le suivi et le contrôle du projet, etc. Ce mode de fonctionnement préfigure la mise en place d'une démarche de type PST (Plan Stratégique Transversal).*

<sup>2</sup> Règlement général sur la Protection des données.

- **GT « Marchés publics et achats »**, depuis 2014
  - **Objectifs**

Assurer la mise en place d'une démarche concertée entre tous les services assurant des marchés publics (Travaux et Entretien, Finances – Fiscalité-Patrimoine, Cadre de vie, Direction générale et Direction financière) afin d'assurer une démarche systématique notamment auprès des services peu habitués à passer des marchés mais aussi assurer un contrôle interne notamment pour garantir la sécurité juridique et financière.
  - **Modalités**
    - Mise en place d'un tableau annuel des marchés publics avec suivi et évaluation.
    - Mise en place d'un plan de formation « marchés publics » pour agents concernés.
    - Elaboration de guides de procédure et de notes internes afin de respecter les règles élémentaires de marchés publics.
  - **Fréquence des rencontres** : environ 3 à 4 x/an.
  
- **GT « Sécurité / Prévention / Planification d'urgence »**, depuis 2018
  - **Objectifs**

Coordonner les acteurs internes des politiques de sécurité, prévention et planification d'urgence dans le but d'assurer une meilleure coordination et de prévenir, dans la mesure du possible, les situations de crise ;
  - **Modalités**
    - Coordonner les acteurs internes à savoir PLANU, D5 et Conseiller en prévention ;
    - Mettre à jour les outils de prévention et de planification d'urgence (spécifiquement le plan d'urgence)
    - Coordonner les marchés publics en lien avec ces thématiques.
  - **Fréquence des rencontres** : environ 3 à 4 x/an.

### 5.3. Notre première richesse : les ressources humaines

Dès 2014 et la mise en place de l'organigramme présenté supra, il a semblé utile de recentrer diverses fonctions dans divers services afin de clarifier au mieux les rôles, les besoins et les devoirs de chacun.

Ainsi, l'**organigramme des services communaux** a été établi par le Comité de Direction.

En juillet 2015, un **Gestionnaire des Ressources humaines** a rejoint l'administration en qualité de Responsable du Service RH avec pour mission de mettre en œuvre une réelle politique de gestion des ressources humaines. Il est également venu étoffer le Comité de Direction.

Le Service Ressources Humaines (RH) s'est clairement déployé, depuis lors, dans deux axes ou dimensions : Une dimension opérationnelle (gestion administrative du personnel « GAP ») et une dimension fonctionnelle (gestion des ressources humaines « GRH »).

Parmi les **avancées importantes** qui ont alors été mises en place, citons notamment :

- GSM Policy
- Collaboration active dans la mise en place d'une politique de prévention au travail et élaboration d'une déclaration politique bien-être
- Optimisation du suivi des candidatures spontanées (moyenne de 115 candidatures/an)
- Mise en place des séances de signature et d'informations à destination des étudiants et des animateurs de la cure de plein air
- Construction d'une politique d'accueil professionnalisée pour les nouveaux agents
- Mise à l'honneur des agents via les jubilés (lors de la fête de l'an neuf)
- Mise en place des fiches de demande de formation
- Elaboration d'un règlement de travail
- Mise en place du pointage
- Mise en place d'un système de garde (permanente et hiver)
- Passage d'une gestion papier à une gestion électronique complète en ce qui concerne la gestion des congés et récupérations (eRH)
- Gestion sécurisée des accès avec un logiciel commandé
- Création et gestion d'une page entreprise officielle sur LinkedIn
- Réalisation d'une analyse en charge psychosociale
- Mise en place de la fiche de paie électronique
- Géolocalisation des véhicules communaux
- Mise en place d'un contrôle médical
- ...

En vue de soutenir la construction d'une véritable politique RH, la commune a répondu favorablement, en 2016, à l'appel à participation au **programme CO<sup>3</sup>** (consulter – conseiller – coacher) du Conseil Régional de la Formation (CRF) et du SPW – DGO 5. Celui-ci a abouti à l'élaboration d'une note de conseil qui pose un état des lieux dans divers domaines :

- Démarche stratégique
- Cadre
- Entrée en fonction
- Recrutement
- Description de fonction
- Evaluation
- Formation
- Bilan de compétences et valorisation
- Bien-être et motivation

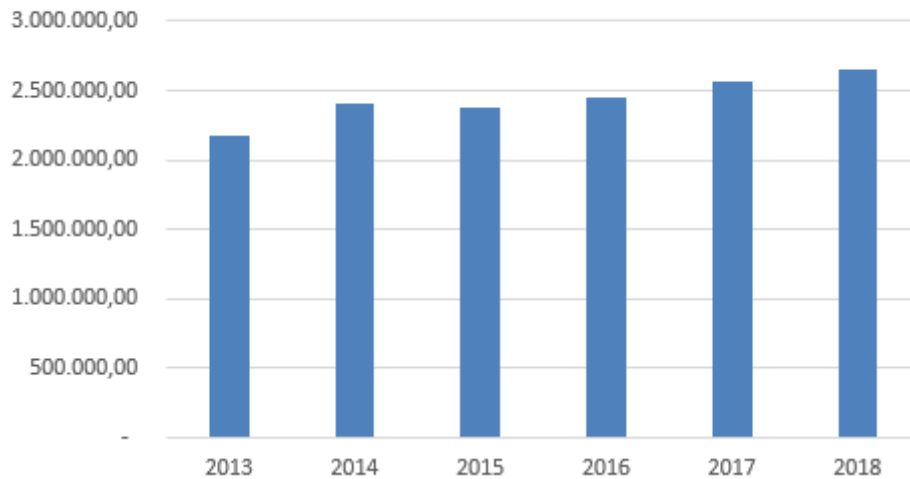
Cette note de conseil a repris également diverses pistes de travail, après analyse de l'existant au sein de notre entité et des priorités définies à ce moment-là.

**Les évolutions RH suivantes, pour la période 2013-2018, peuvent être mises en avant :**

#### *Evolution de la masse salariale*

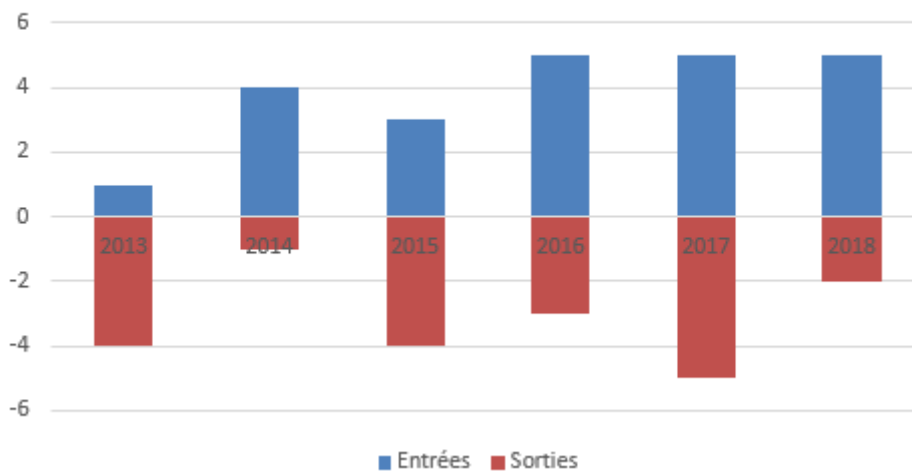
Evolution de la masse salariale par article budgétaire							
Article budgétaire	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Rapport 2013-2018
104	828.596,40	936.619,22	927.977,01	1.045.113,88	1.165.428,34	1.195.334,18	144%
421	942.421,71	1.010.491,41	993.342,27	938.802,29	913.102,99	993.730,71	105%
561	25.594,40	25.968,01	26.146,61	26.680,25	27.494,96	8.957,78	35%
720	199.281,46	187.853,54	156.842,20	177.100,93	167.156,68	165.426,86	83%
764	66.513,41	118.024,70	142.633,45	124.655,52	136.481,27	134.132,20	202%
844	74.377,48	75.388,22	76.150,18	80.526,40	88.192,13	91.445,05	123%
879	38.617,20	49.531,25	56.618,84	64.380,80	66.886,90	68.568,50	178%
<b>Totaux</b>	<b>2.175.402,06</b>	<b>2.403.876,35</b>	<b>2.379.710,56</b>	<b>2.457.260,07</b>	<b>2.564.743,27</b>	<b>2.657.595,28</b>	<b>122%</b>

## Evolution de la masse salariale globale



## Arrivées et départs / par échelle

## Evolution des entrées et sorties



	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Entrées</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
DG	1					
A			1		1	
B				1		
C						
D		1		1		2
E		3	2	3	4	3
<b>Sorties</b>	<b>-4</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>	<b>-2</b>
DG	-1					
A						
B						
C						
D				-1	-1	-2
E	-3	-1	-4	-2	-4	

## Evolution du budget formation / par article budgétaire

Evolution des budgets de formation dépensés par article budgétaire						
Article budgétaire	2013	2014	2015	2016	2017	2018
104/123-17	3.836,05	4.595,99	3.761,23	4.677,24	6.309,20	5.123,78
421/123-17	524,59	2.554,00	9.783,09	1.117,00	1.642,00	2.137,00
764/123-17	-	-	74,00	90,00	-	105,00

Fin 2018, le personnel communal se composait de 57 agents communaux (49 ETP) dont :

- 15 statutaires et 42 contractuels
- 30 ouvriers et 27 employés
- 30 hommes et 27 femmes
- 70 % des agents habitent Villers-le-Bouillet
- Moyenne d'âge: 47,5 ans

Un enjeu majeur sera notamment le taux de renouvellement prévu sur la mandature 2019-2024. En effet, 13 agents (soit 20 % du personnel) arriveront à l'âge de la pension. Il sera essentiel de mener une réflexion de fond quant aux remplacements et aux descriptions de fonction. En effet, une gestion prévisionnelle optimale des effectifs et des compétences est essentielle.

#### 5.4. Nos autres moyens... financiers, patrimoniaux et techniques

Sur base de la situation financière de 2013, le Collège communal a été décidé de faire faire un audit financier par le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC). Ce dernier a déposé ses conclusions en février 2015.

Elles ont notamment permis d'aborder **une autre approche de la gestion budgétaire et financière**, notamment en lien avec les nouvelles normes comptables implémentées progressivement au niveau des pouvoirs publics dès 2013 (normes SEC).

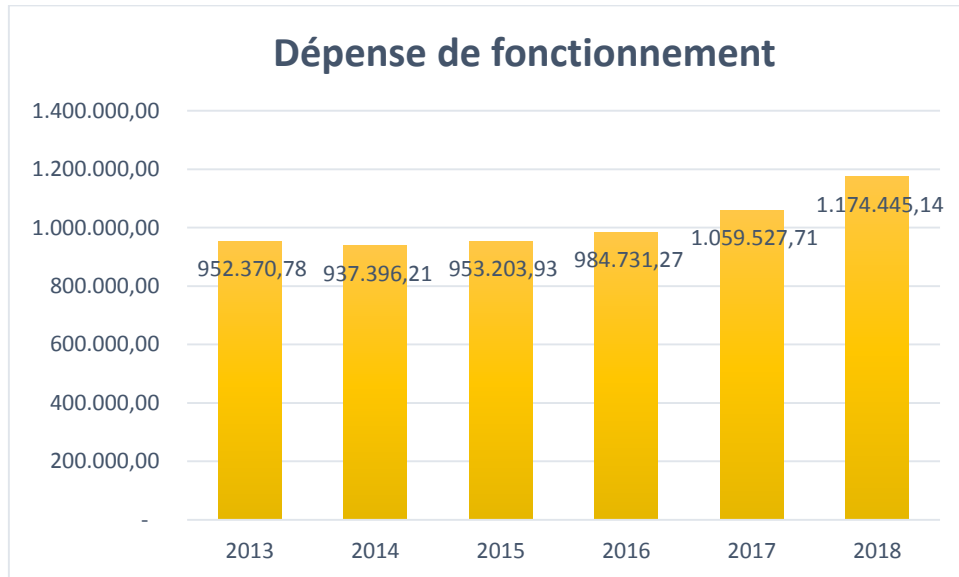
Cette réforme a principalement permis aux services communaux de retravailler sur plusieurs dimensions :

- La **réorganisation du Service Finances – Fiscalité - Patrimoine** en recentrant la partie « gestion administrative du personnel » vers un service « Ressources humaines » (cf. supra) et en assurant une gestion intégrée des thématiques Finances (gestion budgétaire communale et des entités consolidées – CPAS, Fabriques d'église, Zone de Police et Zone de Secours), Fiscalité (taxe et redevance) et Patrimoine (biens communaux et cimetières) pour une meilleure approche intégrée et transversale.
- Une **gestion plus responsable des frais de fonctionnement** de l'administration et des services par la relance de certains marchés publics (fournitures de bureau, énergie, etc.) ;
- Une **gestion budgétaire plus saine** par la réduction des dépenses non engagées lors d'une dernière modification budgétaire de l'année permettant ainsi une adéquation réelle entre le budget et le futur compte ;
- Une analyse fine et régulière réalisée avec la Directrice financière en collaboration avec les créanciers afin d'assurer une **gestion dynamique de la dette** ;
- Une **intégration directe de la vision financière dans tous les projets** (visa du service sur les dossiers, présence du service dans les GT, etc.).

**Quelques données financières**

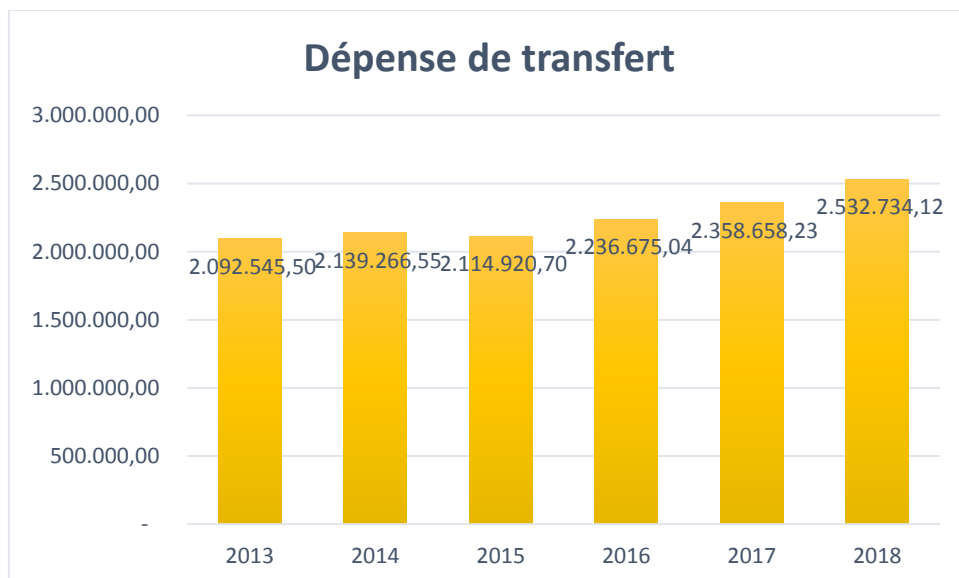
Les **dépenses de fonctionnement** à l'ordinaire de la Commune représentent une moyenne de 15% des dépenses totales de l'administration communale. L'augmentation des frais de fonctionnement des années 2017 et 2018 est compensées par la reprise du fond de réserve.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
Fonctionnement	952.370,78	937.396,21	953.203,93	984.731,27	1.059.527,71	1.174.445,14	123,32%



Les **dépenses de transfert** représentent une moyenne de 31% des dépenses totales de la Commune.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
Transferts	2.092.545,50	2.139.266,55	2.114.920,70	2.236.675,04	2.358.658,23	2.532.734,12	121,04%

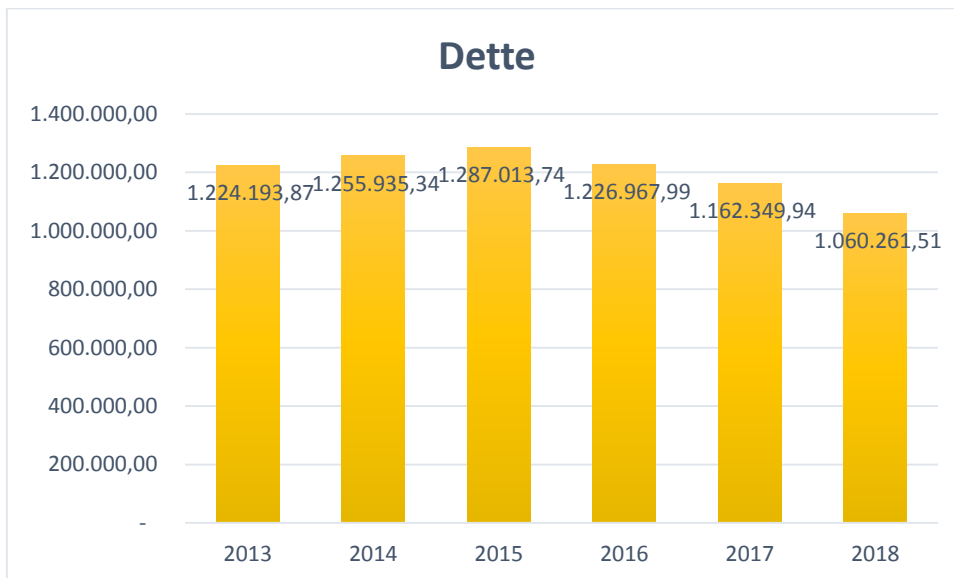


Les **principales dépenses de transfert se ventilent** comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
CPAS	860.000,00	900.000,00	763.297,62	824.494,56	960.032,75	1.057.258,55	122,94%
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2017
Fabriques d'église	41.460,59	18.837,26	23.544,72	29.602,89	49.527,15	4.536,34	119,46%
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
Zone de Police MH	378.428,90	382.213,19	392.307,42	393.257,75	405.373,39	411.453,99	108,73%
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
RCA - ADL	42.622,70	43.200,00	43.200,00	43.200,00	44.064,00	44.945,28	105,45%
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
Les petites Bouilles asbl	54.000,00	40.000,00	60.000,00	60.000,00	65.000,00	90.000,00	166,67%
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
Zone Incendie	205.861,24	257.786,04	149.039,92				
Zone de secours HEMECO			156.766,70	316.587,88	282.641,21	317.989,59	
Total Incendie/Secours	205.861,24	257.786,04	305.806,62	316.587,88	282.641,21	317.989,59	154,47%

Les **dépenses de la dette** représentent une moyenne de 16% des dépenses totales de la Commune de Villers-le-Bouillet.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
Dette	1.224.193,87	1.255.935,34	1.287.013,74	1.226.967,99	1.162.349,94	1.060.261,51	86,61%

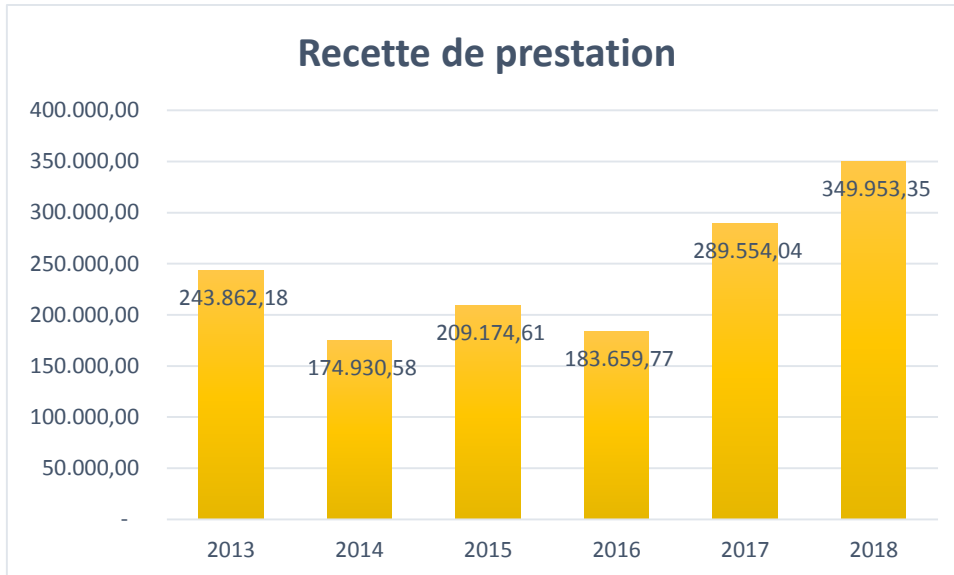


Les **recettes de transfert** représentent une moyenne de 94% des recettes totales de la Commune.

L'administration est donc dépendante des recettes fiscales, de l'IPP, du Précompte Immobilier, ... et donc de l'enroulement y lié.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-2018
Transferts	6.293.731,96	6.884.236,57	6.582.184,66	7.520.476,15	7.362.410,50	7.242.491,11	115,07%

Les **recettes de prestation** représentent une moyenne de 3% des recettes totales de l'administration communale. L'augmentation des deux dernières années (2017 et 2018) est principalement due à la redevance « Electricité » pour l'occupation du domaine public et au contrat de sponsoring d'EDF Luminus.



Au niveau de la gestion du **patrimoine communal**, plusieurs actions ont été également entreprises :

- Vente du terrain dit « des Jardins » à un promoteur privé ;
- Dossiers réguliers d'emprises communales y compris de cession/rétrocession ;
- Fixation d'un règlement de gestion des maisons de quartier ;
- Reprise progressive par la Direction générale des dossiers de patrimoine communal (achat, vente, location, droits divers) ;
- Fixation d'un règlement de gestion des cimetières et mise en place progressive d'un cadastre des cimetières ;

Au **niveau technique**, l'installation d'un magasin du service « Travaux et Entretien » a permis de recentrer la gestion plus efficace du matériel. Il reste toutefois un travail important en termes de programmation d'achat et d'entretien.












## 6.PST - Volet Externe







La méthode élaborée pour la définition du **volet externe du PST** a été la suivante :

- Fixation des projets/actions au regard de la Déclaration de Politique Communale (DPC) par les membres de la Majorité communale (VIDEM – GENERATIONS4530 – ECOLO) via des groupes de travail internes ;
- Préparation d'un rapport de projets/actions adressé au Directeur général communal ;
- Confrontation du rapport de projets/actions avec la DPC afin de dégager les objectifs stratégiques et opérationnels ;
- Fixation de ces objectifs par le Comité de Direction dans un rapport ;
- Validation de ces objectifs par le Collège communal ;
- Fixation des projets/actions par le Comité de Direction dans un rapport ;
- Validation de ces projets/actions par le Collège communal ;
- Synthèse.

### Légende

<b>Echéance</b>	
<b>CONTINU</b>	<b>Pendant toute la période (2019-2024)</b>
	<b>Court terme – 2019-2020</b>
	<b>Moyen terme – 2021-2022</b>
	<b>Long terme – 2023-2024</b>
<b>Ressources financières</b>	
	<b>Moins de 50.000 euros</b>
	<b>Entre 50.000 et 150.000 euros</b>
	<b>Plus de 150.000 euros</b>
<b>Ressources humaines</b>	
	<b>Peut être géré avec les ressources humaines existantes</b>
	<b>Nécessite une réorganisation du travail et l'ajout ponctuel de ressources humaines</b>
	<b>Nécessite l'engagement de ressources humaines supplémentaires en interne et/ou en externe</b>

**Ressources techniques**




	<i>Peut être géré avec les ressources techniques existantes</i>
 	<i>Nécessite une réorganisation du travail et l'ajout ponctuel de ressources techniques</i>
  	<i>Nécessite l'engagement de ressources techniques supplémentaires en interne et/ou en externe</i>

## Gouvernance – Citoyenneté – Services aux publics

### S.I.1. Etre une commune citoyenne

E.O.1. Soutenir différents organes consultatifs et citoyens, tels que le PCDR, le PCDN, le conseil consultatif des aînés, la CCATM, etc.









**Action/Projet E.O.1.1 – Soutenir les Commissions communales existantes (CCATM, CLDR, PCDN, CCA, etc.) en apportant un accompagnement politique et administratif et si nécessaire, financier à leurs actions.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	A définir le cas échéant (en fonction de la Commission concernée).
<i>Pilote(s) Politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir le cas échéant (en fonction de la Commission concernée).
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateur(s)</i>	Taux de fréquentation aux réunions des Commissions concernées.










E.O.2. Développer de nouveaux moyens d'actions pour favoriser l'information et la participation citoyenne

**Action/Projet E.O.2.1 – Mettre au point un Plan communal d'information et de participation citoyenne, incluant la consultation citoyenne sur les « grands dossiers communaux ».**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Communication/Relations publiques
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge de la communication et des relations publiques)

<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateur(s)</i>	A définir








### Action/Projet E.O.2.2 – Devenir une « Smart City » (Commune connectée).

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Communication/Relations publiques
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge de la communication et des relations publiques)
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	 
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateur(s)</i>	A définir

## E.S.2 - Etre une commune accessible








E.O.3. Analyser et développer des moyens techniques et humains afin de renforcer l'accessibilité des services publics de proximité.

### Action/Projet E.O.3.1 – Optimiser, après identification de la demande, les horaires d'ouverture des services publics de proximité.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Direction générale Commune – Service Population / Etat civil / Etrangers
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	CPAS Police – Maison de Police de Villers-le-Bouillet
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	  
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Taux de fréquentation

### Action/Projet E.O.3.2 – Développer l'accessibilité numérique à l'information et aux services publics locaux (eServices, BeAlert, etc.).








<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Communication et Relations publiques
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – tous services intéressés (Population/EC, Sports, ATL, Jeunesse, etc.) CPAS Police

<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateurs</i>	Taux de fréquentation numérique







## Environnement – Propreté publique

### E.S.3 - Etre une commune propre

#### E.O.4. Mettre en place une politique participative de propreté publique


Action/Projet E.O.4.1. – Informer et éduquer à la propreté publique – Soutenir les projets citoyens de gestion des déchets et de propreté publique (BeWapp, Zéro Déchet, etc.).	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la propreté publique
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Tous services intéressés (Communication/RP, Population/EC, Sports, ATL, Jeunesse, etc.) CPAS Police
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateurs</i>	Tonnage des déchets ramassés hors collecte.

**E.O.5. Renforcer le rôle moteur de la Commune dans la lutte contre les incivilités et l'optimisation de l'entretien des bâtiments, espaces publics et espaces verts communaux**

<b>Action/Projet E.O.5.1 – Engager un agent constatateur communal.</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Ressources humaines
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Police
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Taux de contrôle (sanctions administratives constatées).

<b>Action/Projet E.O.5.2. – Réorganiser le service communal « Travaux et Entretien » dans le souhait d'une amélioration de son rôle d'opérateur de l'entretien des voiries, espaces publics et espaces verts.</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Travaux et Entretien
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge des Travaux publics Commune – Echevin(e) en charge de l'Environnement
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Ressources humaines
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	  





<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Analyse du taux de réalisation des tâches demandées.

### E.S.4 - Etre une commune offrant des espaces verts et un environnement de qualité

E.O.6. Etre le moteur d'une politique durable des espaces verts communaux et soutenir le développement de la biodiversité y compris au niveau des espaces privés.

**Action/Projet E.O.6.1 – Mettre en place un plan d'actions « espaces verts durables » en soutenant les initiatives actuelles (PCDN, Journée de l'Arbre, etc.) mais en développant également de nouvelles actions tant pour les aménagements publics que pour soutenir les espaces privés en favorisant le maintien et le développement de la biodiversité.**



<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie Commune – Service Travaux et Entretien
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l'Environnement
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir le cas échéant
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Evolution de la part du budget communal relatif aux actions prévues.

## Sécurité – Qualité de vie

### E.S.5 - Etre une commune où l'on peut vivre en toute sécurité




#### E.O.7. Utiliser les nouvelles technologies pour diminuer l'insécurité

##### Action/Projet E.O.7.1 – Développer la techno-prévention en collaboration avec les forces de police.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Zone de Police
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Chef de corps ZP
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Analyse du taux de criminalité (vols dans les habitations).

##### Action/Projet E.O.7.2 – Développer un réseau de contrôle par caméras des lieux problématiques.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Zone de Police
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Hors commune
<i>Partenaire(s)</i>	A définir (Service Travaux et Entretien)
<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	

<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	 
<i>Indicateurs</i>	Analyse du taux de criminalité (chiffres à cibler).

### E.O.8. Impliquer les citoyens dans les politiques de prévention et de sécurité à l'échelle locale








#### Action/Projet E.0.8.1 – Mettre en place des plans locaux de prévention (« les voisins veillent ») en associant les citoyens, les commerçants et les forces de police.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Zone de Police
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Hors commune
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	 
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Analyse du taux de criminalité (chiffres à cibler).

### E.O.9. Renforcer la sécurité « incendie » des infrastructures publiques

#### Action/Projet E.0.9.1 – Apporter une sécurisation favorisant la lutte contre les incendies des bâtiments publics et spécifiquement des infrastructures sportives.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Conseiller en prévention
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale

<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Travaux et Entretien Commune – Service des Sports Autres partenaires si nécessaire.
<i>Échéance</i>	 
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	 
<i>Indicateurs</i>	A définir.

### E.S.6 - Etre une commune où la mobilité est sûre




E.O.10. Soutenir une politique réfléchie et programmée de sécurité routière en lien avec une mobilité durable.

**Action/Projet E.O.10.1 – Mettre en place un cadastre des zones à risque en matière de sécurité routière (avec une attention particulière à la sécurité des modes doux) afin de dresser un programme d’actions infrastructurelles.**





<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la mobilité
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Travaux et Entretien Zone de Police SPW – DGO1 – Direction des routes de Liège Autres partenaires si nécessaire.
<i>Échéance</i>	 
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	 

Indicateurs	Données accidentologiques.
-------------	----------------------------

### Action/Projet E.0.10.2 – Poursuivre et soutenir le projet de sécurisation routière du quartier dit « du Roua ».

Responsable(s) Action/Projet	SPW – DGO1 / Communes de Villers-le-Bouillet et de Wanze
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) en charge des Travaux Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
Référant(s) administratif(s)	Commune – Service Travaux et Entretien
Partenaire(s)	A définir
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateurs	Analyse du trafic aux abords du quartier « du Roua ».

### Action/Projet E.0.10.3 - Sécuriser la zone à risques du carrefour dit « de l'église » à Villers-le-Bouillet et rendre les lieux plus conviviaux.

Responsable(s) Action/Projet	SPW – DGO1 / Commune
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) en charge des Travaux Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
Référant(s) administratif(s)	Commune – Service Travaux et Entretien
Partenaire(s)	A définir
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	





<i>Indicateurs</i>	Analyse du trafic aux abords du carrefour et analyse de l'accidentologie
--------------------	--

## Energie – Climat – Territoire – Logement

### E.S.7 - Etre une commune où l'énergie est gérée durablement

#### E.O.11. Valoriser et soutenir l'énergie éolienne, la marque de fabrique villersoise !



##### Action/Projet E.O.11.1. – Soutenir les projets éoliens et spécifiquement via la structure Enercity srl et le projet éolien EDF-Luminus V.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Enercity srl – EDF Luminus
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l'Energie
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Production d'électricité via éoliennes.





#### E.O.12. Etre une commune neutre en émissions de CO<sup>2</sup>

##### Action/Projet E.O.12.1 – Mettre en place une politique locale de réduction des émissions de gaz à effet de serre en gérant la commune, ses biens et son administration avec cet objectif.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Direction générale Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Transition écologique
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir

<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir








**Action/Projet E.O.12.2. – Soutenir les initiatives citoyennes en matière d'amélioration de la performance énergétique et de la transition énergétique par la présence d'une aide-conseil en énergie.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie Enercity scrl
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l'Énergie
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir

**Action/Projet E.O.12.3. – Moderniser l'éclairage public par le remplacement de l'éclairage actuel par du LED.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Travaux et Entretien
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l'Énergie
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	GRD RESA













	Commune – Service Finances – Fiscalité – Patrimoine
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateurs</i>	Analyse de la consommation en éclairage public





## E.S.8 - Etre une commune qui se développe durablement

### E.O.13. Concilier développement territorial et ruralité





**Action/Projet E.O.13.1 – Soutenir la mise en place du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) par la réalisation des fiches-actions et la relance de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge du PCDR)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – tous services intéressés CPAS FRW
<i>Échéance</i>	  
<i>Ressources financières</i>	  
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateurs</i>	Evaluation de la mise en œuvre du PCDR.

**Action/Projet E.0.13.2 – Mettre en place une politique communale de développement territorial qui tient compte des spécificités villersaises en menant une politique préventive en matière d’urbanisme afin de limiter les problèmes d’infraction, en intégrant la mobilité douce dans les projets de quartiers, en entretenant les espaces naturels, etc.**





<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

**Action/Projet E.0.13.3 – Adhérer au Parc Naturel Burdinale-Mehaigne.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l’Environnement
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

### E.O.14. Mutualiser et optimiser les équipements collectifs

**Action/Projet E.0.14.1 – Créer un « fonds communal de raccordement » afin de coordonner et de diminuer le coût de raccordement (eau, électricité, téléphone...) des nouvelles constructions et des rénovations.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Travaux et Entretien
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l’Energie
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

### E.O.15. Concilier développement territorial et développement commercial et urbanistique

**Action/Projet E.0.15.1 – Mettre en place un schéma de développement de l’espace commercial et des règlements communaux d’urbanisme.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge des affaires économiques) Commune – Echevin(e) en charge de l’Aménagement du Territoire.
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Agence de Développement Local (ADL)
<i>Échéance</i>	

Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateurs	A définir.

### E.S.9 - Etre une commune qui offre un logement à tous

E.O.16. Favoriser le logement pour tous dans un souci d'habitat durable et répondant aux nouvelles formes d' « habiter ensemble »

#### Action/Projet E.0.16.1 – Favoriser le logement pour tous en collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS) du Pays de Huy.

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Cadre de Vie
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) en charge du Logement
Référent(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Agence Immobilière Sociale (AIS) Pays de Huy CPAS
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateurs	Nombre de personnes logées dans un logement géré par l'AIS.

**Action/Projet E.0.16.2 – Créer des logements à prix réduits et/ou des logements « basse énergie » sur des terrains publics et favoriser les nouvelles formes d'habitat (habitats groupés, habitats intergénérationnels, etc.).**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge du logement
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	SLSP Meuse Condroz Logement (MCL) CPAS
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Nombre de demandeurs de logement auprès de la SLSP MCL.

## E.S.10 - Etre une commune qui gère son patrimoine foncier

### E.O.17. Optimiser le patrimoine foncier communal

**Action E.0.17.1 – Créer une Régie foncière (couplée à la Régie des Sports) pour valoriser le patrimoine foncier communal et développer des politiques locales (logement, sports, etc.).**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Direction générale
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l'Aménagement du Territoire
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	CPAS Autres partenaires publics ou privés à définir.
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	

<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Chiffre d'affaires de la RCA.

## Sport - Culture - Vie associative





E.S.11. - Etre une commune sportive, culturelle et soutenant la vie associative

E.O.18. - Valoriser et coordonner les infrastructures, les disciplines et les acteurs sportifs






**Action/Projet E.O.18.1. – Créer une Régie (communale autonome) des Sports (intégrée dans la Régie foncière communale) pour assurer une gestion optimale des infrastructures et soutenir la politique sportive communale.**





**Cf. action E.O.17.1**

**Action/Projet E.O.18.2. – Créer un « Pôle Sports » (infrastructures) au centre de Villers-le-Bouillet.**


<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie Commune – Service Sports
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge des Sports
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Chiffres liés à la pratique des sports.

**E.O.19. - Mettre en place une politique culturelle communale en soutenant la création artistique locale**





<b>Action/Projet E.O.19.1. – Créer et développer des stages culturels.</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Culture
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Culture
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Chiffres de fréquentation des stages.

<b>Action/Projet E.O.19.2 – Réaliser un cadastre des artistes villersois et soutenir leur création.</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Culture
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Culture
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	 
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	



<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

**E.O.20. - Créer des lieux publics pour favoriser la vie associative et renforcer la cohésion sociale**




<b>Action/Projet E.O.20.1. – Créer une « Maison rurale » au centre de Villers-le-Bouillet comme lieu polyvalent de la vie associative et pôle de renforcement de la cohésion sociale (en lien avec le PCDR).</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge du PCDR)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir

Petite-Enfance – Enfance - Jeunesse – Aînés – Action sociale

E.S.12. – Etre une commune jeune

E.O.21. – Analyser et, le cas échéant, développer une politique d'accueil de la petite-enfance.









**Action/Projet E.O.21.1. – Analyser en vue de développer une approche qualitative et quantitative de l'accueil de la petite-enfance.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Enfance (ATL)
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Petite enfance
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) Autres acteurs à définir.
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir

E.O.22. – Développer la politique « Jeunesse » en maintenant son offre pour les enfants mais en développant spécifiquement une offre pour les adolescents et jeunes adultes.

**Action/Projet E.O.22.1. – Créer un pôle « Jeunesse » par l'engagement d'un animateur complémentaire orienté « adolescents » et « activités sportives », en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Jeunesse
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Jeunesse

Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	A définir
Échéance	
Ressources financières	  
Ressources humaines	  
Ressources techniques	
Indicateurs	A définir






### E.S.13. – Etre une commune « Seniors admis »

E.O.23. – Consulter les aînés pour les associer aux décisions, soutenir leurs associations.

Action/Projet E.O.23.1. – Relancer le rôle consultatif du Conseil Communal des Aînés (CCCA).

Cf. action E.O.1.1.

Action/Projet E.O.23.1. – Assurer un soutien financier aux Associations de Seniors.

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Finances, Fiscalité et Patrimoine
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) des Finances Commune – Echevin(e) des Aînés
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	A définir
Échéance	
Ressources financières	 
Ressources humaines	
Ressources techniques	

<i>Indicateurs</i>	A définir
--------------------	-----------

**E.O.24. – Développer des services pour maintenir nos aînés à domicile.**

**Action/Projet E.O.24.1. – Dans le cadre du PCS, en soutien au CPAS, mettre en place des services permettant aux aînés de pouvoir rester vivre à leur domicile.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	CPAS
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	CPAS
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Service Jeunesse / PCS
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	A définir par le CPAS
<i>Ressources financières</i>	A définir par le CPAS
<i>Ressources humaines</i>	A définir par le CPAS
<i>Ressources techniques</i>	A définir par le CPAS
<i>Indicateurs</i>	A définir par le CPAS

**E.S.14. – Etre une commune où chacun.e a sa chance**

**E.O.25 – Mettre en place une politique de cohésion sociale**




**Action/Projet E.O.25.1. – Mettre en place, en collaboration avec le CPAS, un Plan de Cohésion Sociale (PCS) comme outil de dynamique sociale.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Jeunesse / PCS
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) de la Cohésion sociale
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	CPAS Autres acteurs définis dans le PCS.

<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Voir PCS.

**E.O.26 – Mettre en place des synergies Commune/CPAS afin d’optimiser l’offre sociale**

**Action/Projet E.O.26.1. – Renforcer les synergies Commune/CPAS (permanences, marchés publics, archives, etc.).**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Direction générale
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) de la Cohésion sociale
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	CPAS
<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

**Action/Projet E.O.26.2. – Intégrer, pour partie, le Programme Stratégique Transversal (PST) du CPAS dans celui de la Commune dans le cadre des projets/actions transversaux.**





**Pour mémoire – A définir ultérieurement.**

## Travaux publics – Egouttage - Patrimoine

E.S.15. – Etre une commune où les voiries, l'égouttage et les espaces publics sont créés, gérés et entretenus durablement

E.O.27 – Mettre en place un programme relatif aux investissements communaux en matière de travaux publics dans un souci de gestion saine, programmée et durable

**Action/Projet E.O.27.1. – Etablir un cadastre des réseaux d'égouttage afin de fixer la programmation de l'investissement.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Travaux et Entretien
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) des Travaux publics Commune – Echevin(e) de l'Environnement
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Kilométrage d'égouts cadastrés.

**Action/Projet E.O.27.3. – Mettre en place le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 puis programmer et mettre en place le PIC 2022-2024.**

Programme 2019-2021 :

- Egouttage et réfection d'une partie de la rue de la Sablière
- RN 65 / Rue Hochets : réfection de la voirie et pose de l'égouttage
- Egouttage et réfection d'une partie de la rue des Ecoles (VIB) / rue Tiges Marchands (Verlaine)
- Rue de Fize – réfection de la rampe d'accès au cimetière et aménagement de l'allée centrale du cimetière





<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Travaux et Entretien
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) des Travaux publics

Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	A définir
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateurs	Taux de réalisation des projets PIC.





**E.S.16. – Etre une commune qui gère son patrimoine immobilier communal sainement**

**E.O.28 – Assurer une gestion responsable du patrimoine religieux communal**

**Action/Projet E.O.28.1. – Etablir un inventaire des bâtiments religieux communaux avec une étude de l'état sanitaire afin de définir les priorités en termes de travaux et d'entretien.**

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Travaux et Entretien
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) en charge des Travaux publics. Commune - Echevin(e) en charge des Cultes
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	A définir
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateurs	A définir.

E.O.29 – Valoriser le patrimoine communal afin de l'intégrer dans une politique de développement local.

<b>Action/Projet E.O.29.1. – Rénover l'ancien presbytère de Warnant afin de créer un lieu de services de proximité et de point-relais touristique (projet PCDR).</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge du PCDR)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Fréquentation du lieu ainsi créé.





## Finances – Fiscalité – Budget – Marchés publics

E.S.17. – Etre une commune qui gère ses finances en « bon père de famille » dans une dynamique citoyenne

E.O.30 – Développer une recherche active d’apports financiers externes.




**Action/Projet E.O.30.1. – Mettre en place une politique saine de gestion publique en favorisant la recherche de subsides.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Tous les services concernés.
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – les membres du Collège communal concernés.
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	€
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Part des subsides externes dans le budget des recettes communales.

E.O.31 – Impliquer le citoyen dans le processus décisionnel des finances publiques




**Action/Projet E.O.31.1. – Mettre en place un budget participatif afin d’associer les citoyens à la gestion publique.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Finances – Fiscalité - patrimoine
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge des Finances
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale

<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Part du budget participatif dans le budget communal.

### E.S.18. – Etre une commune responsable dans sa politique d'achats

#### E.O.32 – Avoir une politique responsable d'achats publics

Action/Projet E.O.32.1. – Mettre en œuvre la Charte des Marchés Publics Responsables.	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Direction générale
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge des Marchés publics
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Services communaux concernés.
<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

## Economie – Emploi - Agriculture

### E.S.19. – Etre une commune qui dynamise son économie et son emploi

E.O.33. – Par des lieux réels et virtuels, favoriser une dynamique créatrice d'économie et d'emploi.

**Action/Projet E.O.33.1. – Créer, au départ du site de l'ancienne maison communale, un lieu d'émulation économique.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Agence de Développement Local (ADL)
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge des Affaires économiques)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Hors Commune
<i>Partenaire(s)</i>	Services communaux concernés (Cadre de Vie notamment). Autres opérateurs à définir.
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

**Action/Projet E.O.33.2. – Mettre en place une association des commerçants et un club d'entreprises.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Agence de Développement Local (ADL)
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge des Affaires économiques)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Hors Commune.
<i>Partenaire(s)</i>	Services communaux concernés. Autres opérateurs à définir.

<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Nombre de commerçants et d'entreprises membres.

**E.S.20. – Etre une commune qui soutient une agriculture de proximité et de qualité.**

**E.O.34 – Soutenir, par des lieux réels et virtuels, une agriculture de qualité et de proximité.**

**Action/Projet E.O.34.1. – Créer une Commission agri-rurale afin d'écouter les agriculteurs et développer des politiques de soutien et de valorisation de leur métier.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Agence de Développement Local (ADL)
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevine(e) en charge de l'Agriculture
<i>Référent(s) administratif(s)</i>	Hors Commune.
<i>Partenaire(s)</i>	Services communaux concernés (Cadre de Vie notamment).
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

**Action/Projet E.O.34.2. – Soutenir les circuits courts pour rapprocher le producteur du consommateur.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Agence de Développement Local (ADL)
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevine(e) en charge de l’Agriculture
<i>Référént(s) administratif(s)</i>	Hors Commune.
<i>Partenaire(s)</i>	Services communaux concernés (Cadre de Vie notamment).
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

**Action/Projet E.O.34.3. – Créer un marché du terroir.**





<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	RCA – Agence de Développement Local
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevine(e) en charge de l’Agriculture
<i>Référént(s) administratif(s)</i>	Hors Commune.
<i>Partenaire(s)</i>	Services communaux concernés (Cadre de Vie notamment).
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A définir.

## Mobilité

**E.S.21. – Etre une commune qui développe une mobilité durable pour tous.**

**E.O.35. – Améliorer la mobilité inter- et intra-communale**

**Action/Projet E.O.35.1. – Mettre en place d'une navette intra-communale pour pallier aux difficultés de liaison rencontrées par les usagers des transports en commun entre les différents villages.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Office de Transport Wallon (OTW) CPAS
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Taux de fréquentation de la navette.

**Action/Projet E.O.35.2. – Soutenir le CPAS dans l'augmentation de l'offre du Villebus (Taxi social).**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	CPAS
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	CPAS
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Service Jeunesse / PCS
<i>Partenaire(s)</i>	A définir par le CPAS
<i>Échéance</i>	A définir par le CPAS

<i>Ressources financières</i>	A définir par le CPAS
<i>Ressources humaines</i>	A définir par le CPAS
<i>Ressources techniques</i>	A définir par le CPAS
<i>Indicateurs</i>	A définir par le CPAS





**Action/Projet E.O.35.3. – Sensibiliser au co-voiturage et l’encourager via la mise en place d’une plateforme en ligne (en lien avec le projet « Smart City » - cf. action/projet E.O.2.2).**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
<i>Référént(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Communication et relations publiques
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateurs</i>	Taux de fréquentation du co-voiturage. Taux de fréquentation de la plate-forme en ligne.




**E.O.36. – Favoriser la mobilité douce**

**Action/Projet E.O.36.1 - Aménager des trottoirs, des pistes cyclables et des parkings vélos dans chaque village de l’entité.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
<i>Référént(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Travaux et Entretien

	SPW – DGO1 – Direction des routes de Liège
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Fréquentation du nombre de piétons et de cyclistes.






**Action/Projet E.O.36.2. – Réaménager et entretenir les chemins piétons et les sentiers de la commune et mettre en valeur les itinéraires de balade existants.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Travaux et Entretien
<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Fréquentation du nombre de piétons et de cyclistes.












**Action/Projet E.O.36.3. – Mettre en place un Pedibus (ramassage scolaire pédestre) pour favoriser les déplacements de et vers les écoles, en toute sécurité.**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale



<i>Partenaire(s)</i>	Ecoles de l'entité communale y compris associations des parents
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Fréquentation du nombre d'élèves piétons.

### Action/Projet E.O.36.4. – Créer une passerelle cyclo-piétonne pour relier Villers-le-Bouillet et Fize-Fontaine.




<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Cadre de Vie
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de la Mobilité
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Travaux et Entretien SPW – DGO1 – Direction des routes de Liège
<i>Échéance</i>	  
<i>Ressources financières</i>	  
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateurs</i>	Fréquentation du nombre de piétons et de cyclistes.

## Enseignement

### E.S.22. – Etre une commune qui mise sur un enseignement de qualité


#### E.O.37. – Soutenir l'enseignement communal

##### Action/Projet E.O.37.1. – Apporter un soutien au Plan de Pilotage de l'école communale 2019-2025.




<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Ecole communale – Direction et équipe éducative
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l'Enseignement
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Secrétariat scolaire
<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	A préciser.

##### Action/Projet E.O.37.2. – Soutenir l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge.

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune - Service Accueil Temps Libre
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Echevin(e) en charge de l'Enseignement Commune – Echevin(e) en charge de l'Accueil Temps Libre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Ecoles de l'entité communale.
<i>Échéance</i>	

Ressources financières	 
Ressources humaines	 
Ressources techniques	
Indicateurs	Nombre d'enfants pratiquant un seconde langue.




**Action/Projet E.O.37.3. – Soutenir l'association des parents de l'école communale, qui appuie l'équipe éducative et permet de créer du lien social au sein de l'école.**

Responsable(s) Action/Projet	Ecole communale – Direction et équipe éducative
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) en charge de l'Enseignement
Référént(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Association des parents de l'école communale.
Échéance	CONTINU
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateurs	A définir.

**E.S.38. – Renforcer le lien entre les différents réseaux d'enseignement**

**Action/Projet E.O.38.1. – Soutenir et développer des activités inter-réseaux.**

Responsable(s) Action/Projet	Ecole communale – Direction et équipe éducative
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) en charge de l'Enseignement
Référént(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Association des parents de l'école communale.




















<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateurs</i>	Nombre d'activités inter-réseaux.






## 7.PST - Volet Interne

La méthode élaborée pour la définition du **volet interne du PST** a été la suivante :

- Fixation des objectifs stratégiques et opérationnels par les membres du Comité de Direction (CODir) ;
- Validation de ces objectifs par le Collège communal ;
- Rencontre par petits groupes de tout le personnel communal (max 5 personnes avec deux animateurs – membres du CODIR) pour la présentation des objectifs et « brain storming » sur les projets/actions à mener en lien avec les objectifs ;
- Synthèse par les membres du CODir en vue de déterminer les actions à entreprendre.









### Légende

<b>Echéance</b>	
<b>CONTINU</b>	<b>Pendant toute la période (2019-2024)</b>
	<b>Court terme – 2019-2020</b>
 	<b>Moyen terme – 2021-2022</b>
  	<b>Long terme – 2023-2024</b>
<b>Ressources financières</b>	
	<b>Moins de 50.000 euros</b>
 	<b>Entre 50.000 et 150.000 euros</b>
  	<b>Plus de 150.000 euros</b>
<b>Ressources humaines</b>	
	<b>Peut être géré avec les ressources humaines existantes</b>
 	<b>Nécessite une réorganisation du travail et l'ajout ponctuel de ressources humaines</b>
  	<b>Nécessite l'engagement de ressources humaines supplémentaires en interne et/ou en externe</b>
<b>Ressources techniques</b>	
	<b>Peut être géré avec les ressources techniques existantes</b>



 	<b><i>Nécessite une réorganisation du travail et l'ajout ponctuel de ressources techniques</i></b>
  	<b><i>Nécessite l'engagement de ressources techniques supplémentaires en interne et/ou en externe</i></b>

## I.S.1. Etre une administration moderne et dynamique au service de tous les publics en visant l'intérêt général





### I.O.1. Etre une administration engagée dans l'ère numérique

Action/Projet I.O.1.1. – Mettre en place un Wifi gratuit et fonctionnel dans les espaces et bâtiments publics	
Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Communication/Relations publiques
Pilote(s) politique(s)	Commune – Bourgmestre (en charge de la communication et des relations publiques)
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	WiFi4EU + à définir
Échéance	
Ressources financières	 
Ressources humaines	 
Ressources techniques	  
Indicateur(s)	Qualité couverture – Taux d'utilisation et de satisfaction quant à son utilisation

Action/Projet I.O.1.2. – Mettre en place des eServices (à destination des citoyens)	
Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Communication/Relations publiques
Pilote(s) politique(s)	Commune – Bourgmestre
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	iMio – Autres fournisseurs - Service Population / Etat civil / Etrangers - Service Cadre de Vie
Échéance	
Ressources financières	











<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateur(s)</i>	Fréquence d'utilisation – Nombre de demandes reçues – Prévoir une évaluation x temps après mise en service

## I.O.2. Etre une administration accessible à tous les publics











<b>Action/Projet I.O.2.1 - Optimiser l'accessibilité physique des bâtiments (signalétique externe et interne, accès PMR/livraisons, parkings, etc.)</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Travaux et Entretien Commune – Service Communication
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre Commune – Echevin(e) de l'Enseignement
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Ecole communale (pour l'école) Autres partenaires à définir (services internes, entreprises extérieures, etc.)
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateur(s)</i>	Taux de satisfaction auprès des usagers.

<b>Action/Projet I.O.2.2 – Optimiser l'accueil au service Population / Etat civil / Etrangers (développement des eServices, mesures de l'impact du développement des procédures dématérialisées, réaménagement de l'espace guichet, analyse et optimisation des horaires d'ouverture, etc.)</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Direction générale
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale



<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Population / EC Commune – Service Travaux et Entretien Entreprises extérieures
<i>Échéance</i>	 
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	  
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateur(s)</i>	Taux de fréquentation des eServices et du guichet.




**Action/Projet I.O.2.3 - Améliorer la communication téléphonique (modification de la centrale téléphonique et suivi en cascade des appels).**

<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service communication
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge de la Communication)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	Commune – Service Population / EC Commune – Service Travaux et Entretien Entreprises extérieures
<i>Échéance</i>	 
<i>Ressources financières</i>	 
<i>Ressources humaines</i>	  
<i>Ressources techniques</i>	  
<i>Indicateur(s)</i>	Taux de satisfaction des usagers.

## I.S.2. Etre une administration responsable de ses ressources dans le respect de ses valeurs




### I.O.3. - Etre une administration fière de ses valeurs

#### Action/Projet I.O.3.1 – Redéfinir le socle commun des valeurs de l'administration afin que les agents communaux se sentent responsables de l'image communale et du service aux publics





Responsable(s) Action/Projet	Commune – Comité de direction (CODir)
Pilote(s) politique(s)	Commune – Bourgmestre (en charge des Ressources humaines)
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Formateur externe
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateur(s)	Compréhension de la démarche et qualité des échanges.

#### Action/Projet I.O.3.2 – Promouvoir, en interne, nos valeurs communes et les faire vivre au quotidien






Responsable(s) Action/Projet	Commune – Comité de direction (CODir)
Pilote(s) politique(s)	Commune – Bourgmestre (en charge des Ressources humaines)
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Les agents relais en interne/formateur externe
Échéance	





Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateur(s)	<p>Nombres d'initiatives individuelles visant à rencontrer ces valeurs.</p> <p>Intérêt et intégration des concepts et mise en pratique de ceux-ci.</p>

### Action/Projet I.O.3.3 – Sur base de nos valeurs communes, promouvoir notre image de service public auprès des citoyens et usagers

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Comité de direction (CODir)
Pilote(s) politique(s)	Commune – Bourgmestre (en charge des Ressources humaines)
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Service Communication/tous les agents
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateur(s)	<p>Améliorer la perception du travail/de l'accueil/du service réalisé de l'administration communale par le citoyen (au travers des réflexions au contact direct avec la population, moins de critiques sur les réseaux sociaux, moins d'interpellations aux politiques,...).</p>



**I.O.4. Etre une administration responsable de ses ressources humaines comme premières richesses de son action et de son développement**

<b>Action/Projet I.O.4.1. – Définir des profils de fonctions afin d'utiliser les compétences de chacun.e de manière efficace et efficiente</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Service Ressources humaines
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge des Ressources humaines)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	CRF
<i>Échéance</i>	
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	
<i>Indicateur(s)</i>	Taux de satisfaction des agents (au travers des évaluations).



<b>Action/Projet I.O.4.2. – Poursuivre et améliorer des moments d'échanges avec les services et les agents afin d'optimiser le fonctionnement général</b>	
<i>Responsable(s) Action/Projet</i>	Commune – Direction générale et Service Ressources humaines
<i>Pilote(s) politique(s)</i>	Commune – Bourgmestre (en charge des Ressources humaines)
<i>Référant(s) administratif(s)</i>	Commune – Direction générale
<i>Partenaire(s)</i>	A définir
<i>Échéance</i>	CONTINU
<i>Ressources financières</i>	
<i>Ressources humaines</i>	 
<i>Ressources techniques</i>	

Indicateur(s)	A définir
---------------	-----------

**Action/Projet I.O.4.3. – Mettre en place une évaluation continue des outils RH (Règlement de travail, statuts, cadre, etc.) afin de répondre à nos réalités de fonctionnement et de services**






Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Ressources humaines
Pilote(s) politique(s)	Commune – Bourgmestre (en charge des Ressources humaines)
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Services internes – Comité syndical de Concertation et de Négociation - Tutelle
Échéance	CONTINU
Ressources financières	€
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateur(s)	A définir

**Action/Projet I.O.4.4. – Poursuivre une politique volontariste en matière de prévention et de protection au travail afin de combiner bien-être des agents et efficacité du service public**

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT)
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) en charge de la prévention et de la protection au travail
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Service Ressources humaines
Échéance	CONTINU
Ressources financières	€ €
Ressources humaines	
Ressources techniques	

Indicateur(s)	Nombre d'accidents de travail - Taux d'absentéisme - ...
---------------	---





**Action/Projet I.O.4.5. – Valoriser le travail des équipes de travaux et d'entretien (réorganisation des tâches et missions afin d'avoir une valorisation du travail, intégration de leurs besoins techniques dans l'achat de matériel, etc.)**

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Travaux & Entretien
Pilote(s) politique(s)	Commune – Bourgmestre (en charge des Ressources humaines) Commune - Echevin(e) en charge des Travaux Commune – Echevin(e) de la Propreté publique
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Service Ressources humaines - SIPP - Service Finances
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	 
Ressources techniques	
Indicateur(s)	A définir

**I.O.5 - Etre une administration responsable de ses ressources financières, techniques et matérielles dans le respect de son engagement sociétal et environnemental**

**Action/Projet I.O.5.1 – Acquérir du matériel adapté aux besoins des usagers en les associant au processus d'acquisition**

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Direction générale Commune – Service Travaux & Entretien Commune – Service Finances – Fiscalité – Patrimoine
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) des Marchés publics Commune – Echevin(e) des Travaux





Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Les agents concernés par l'achat, les fournisseurs (démonstrations,...)
Échéance	
Ressources financières	Pas besoin de budget pour la démarche
Ressources humaines	 
Ressources techniques	
Indicateur(s)	Retours positifs de la part des usagers Utilisation réelle des machines par les usagers

### Action/Projet I.O.5.2 – Assurer l'entretien du matériel et du patrimoine (bâtiments) en responsabilisant les usagers

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Direction générale Commune – Service Travaux & Entretien Commune – Service Finances – Fiscalité – Patrimoine
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) des Marchés publics Commune – Echevin(e) des Travaux
Référant(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	Les agents des services concernés, les fournisseurs
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateur(s)	Diminution des frais de réparation

	Machines/véhicules en ordre de marche (entretiens réalisés à temps et à heure)
--	---

**Action/Projet I.O.5.3 – Assurer une consommation raisonnable de nos ressources matérielles (gestion des déchets, achats adaptés aux besoins, etc.)**

Responsable(s) Action/Projet	Commune – Service Direction générale Commune – Service Travaux & Entretien Commune – Service Finances – Fiscalité – Patrimoine
Pilote(s) politique(s)	Commune – Echevin(e) des Marchés publics Commune – Echevin(e) des Travaux
Référent(s) administratif(s)	Commune – Direction générale
Partenaire(s)	L'ensemble des agents
Échéance	
Ressources financières	
Ressources humaines	
Ressources techniques	
Indicateur(s)	Maintien ou diminution des frais